



LE CENTRE DE COMMUNICATION  
(SALLE DE PRESSE)

BILAN DE LA SAISON 1991  
ET PERSPECTIVES

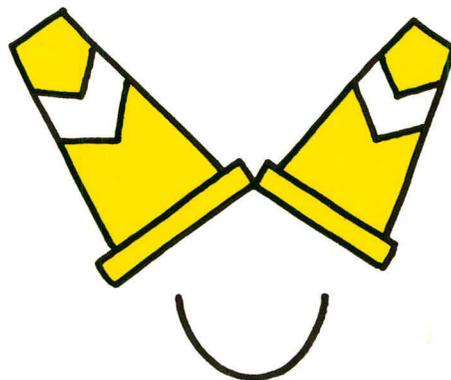
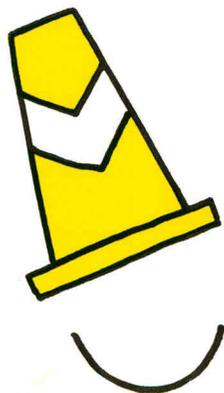
REÇU  
ENTRE DE DOCUMENTATION

JUIL 27 1999

TRANSPORTS QUÉBEC

CANQ  
TR  
BSM  
CO  
308





560039

Direction des communications



LE CENTRE DE COMMUNICATION  
(SALLE DE PRESSE)

Bilan de la saison 1991

et

perspectives

par

François Auger

CANQ  
TR  
BSM  
CO  
308

Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Le 11 février 1992

	Page
INTRODUCTION .....	1
1. LES RESSOURCES HUMAINES .....	2
2. LES RESSOURCES MATÉRIELLES .....	3
2.1 Les télécopieurs .....	3
2.2 Les ordinateurs (traitement de texte) .....	4
2.3 Une imprimante laser .....	4
2.4 La location d'automobiles .....	4
2.5 Les téléphones cellulaires .....	4
2.6 Les panneaux coulissants .....	5
3. LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE .....	5
3.1 Les communiqués .....	5
3.1.1 La forme .....	5
3.1.2 L'heure de tombée .....	5
3.1.3 La diffusion par les médias .....	6
3.2 Le tableau-synthèse .....	7
3.3 Le Réseau d'information en circulation (RIC) .....	7
3.4 Le tableau des échéanciers .....	7
3.5 Les horaires .....	8
3.5.1 Le début et la fin de saison .....	8
3.5.2 Les heures d'ouverture .....	8
3.5.3 La localisation .....	8
3.6 Les relations avec les chroniqueurs et les médias .....	8
3.7 Les relations avec les agents d'information "répondants régionaux" .....	9
3.8 La relation avec les districts et les régions .....	9
3.8.1 La région 6-3 .....	9
3.8.2 Les régions 6-2, 6-4 et 6-5 .....	10
3.9 La relation avec les autres partenaires .....	10
3.9.1 L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (estacade) .....	10
3.9.2 La Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain .....	11
3.10 Le rôle de liaison assumé par le Centre de communication .....	11

	Page
4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR .....	12
4.1 La localisation de la Salle de presse .....	12
4.2 Le Centre de gestion en circulation .....	12
CONCLUSION .....	13
ANNEXE 1: L'effectif affecté au Centre de communication (Salle de presse) - Bilan et recommandations .....	14
ANNEXE 2: Rédaction d'un communiqué .....	28
ANNEXE 3: Demande au Comité des chroniqueurs .....	56
ANNEXE 4: Tableau-synthèse: Avis de travaux .....	58
ANNEXE 5: Guide d'utilisation du Lotus .....	70
ANNEXE 6: Les services assurés par la Direction des communications du MTQ pour la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. ....	75
ANNEXE 7: Échéancier et coûts des chantiers .....	83
ANNEXE 8: Statistiques du Centre de communication .....	93

## INTRODUCTION

La saison 1991 au Centre de communication a été caractérisée par un travail d'équipe soutenu. Une fois l'embauche du personnel occasionnel complétée (juillet), chacun a fourni une prestation de travail qui a permis au Centre, avec un effectif moindre que l'an passé, d'ajouter aux services rendus les années précédentes et de mieux assumer son rôle central de liaison.

Ainsi, à travers ce bilan, on retrouvera diverses productions de documents ainsi que des éléments relatifs aux ressources humaines et matérielles et au fonctionnement. Le tout dans une perspective de continuité et d'amélioration du Centre de communication.

## 1. LES RESSOURCES HUMAINES

On retrouve en annexe 1 le document produit le 1<sup>er</sup> octobre relatif à l'effectif affecté au Centre de communication. On y aborde l'aspect historique du Centre, la définition des tâches et nous en reproduisons ci-dessous les principales recommandations.

- MAINTENIR un Centre de communication des travaux routiers pour les prochaines années.
- RENDRE saisonniers (mi-mars à mi-novembre) les postes suivants:
  - . 2 agents d'information;
  - . 3 techniciens en information dont deux sur la route: un de 6 h à 13 h et l'autre de 15 h à 22 h, et le dernier au Centre.

Les mandats apparaissent en annexe.

- COMBLER le poste de responsable de la Salle de presse à l'année par permanence ou contrat spécifique, afin d'assurer la préparation de la saison et la continuité du Centre.
- COMBLER, dans la mesure du possible, les postes précédents par le personnel déjà en place cette année au Centre afin d'assurer la continuité et la qualité du service. Pour ce faire, entreprendre les démarches auprès de la Direction des ressources humaines:

### 1- Unité "Fonctionnaires":

Vérifier la possibilité de mettre sur liste de rappel trois techniciens:

- . Poste de Pierre Gaudette (déjà sur liste de rappel);
- . Poste de Jocelyn Lamarche;
- . Poste de Jean-Claude Boivin\*.

### 2- Unité "Professionnels":

- . 2 agents d'information "saisonniers" (postes de Lise Belle-humeur [déjà sur liste de rappel mais comme technicien en information] et de France Bouffard).

A noter que le statut de saisonnier n'existe pas. Il faudrait probablement une lettre d'entente avec le Syndicat des professionnels.

---

\* Réglé depuis.

- PROCÉDER à l'engagement de deux étudiants stagiaires (mai à octobre):

- . 1 en Communications;
- . 1 en Informatique (Autocad, Ventura).

Quant au poste de secrétaire, il existe déjà un poste sur liste de rappel. Selon la localisation du Centre et du recours au traitement informatique des communiqués directement par les agents d'information, il pourrait être avisé d'opter pour une secrétaire assignée au Centre de communication.

## 2. LES RESSOURCES MATÉRIELLES

### 2.1 Les télécopieurs

Nous réitérons notre demande de doter le Centre de télécopieurs multienvois (quatre). Déjà l'an passé, nous avons souligné une économie appréciable en recourant à ce genre d'équipement pour l'envoi des communiqués aux médias de la région de Montréal. Ainsi, on pouvait escompter une économie d'environ 25 000 \$ (envoi Telbec) en faisant cette acquisition.

Cette année, nous en avons discuté avec l'ensemble des médias qui se disait tous intéressés à recevoir par télécopieur les communiqués. Seul le journal Le Devoir a émis des réserves. Toutefois, nous devons souligner que ce quotidien ne laisse aucune place à nos communiqués.

De plus, nous avons eu cette année à procéder à l'envoi par télécopieur du tableau-synthèse des travaux routiers accompagné de cartes illustrant divers chantiers. Avec l'acquisition d'un télécopieur multienvois, nous avons épargné une heure de temps supplémentaire par jour, ce qui justifie amplement le recours à ce type d'appareil.

Finalement, il est essentiel de procéder avec plusieurs télécopieurs multienvois (quatre). Pour la région de Montréal, une vingtaine de médias ont été répertoriés. De plus, le Centre doit faire parvenir les communiqués à plusieurs partenaires dont des municipalités, des services de police et d'ambulance, des transporteurs. Étant donné qu'il nous faut travailler en temps réel raisonnable, nous demandons à ce que le Centre soit doté de quatre télécopieurs multienvois afin de diviser les listes.

Nous recommandons de procéder à l'acquisition de trois autres télécopieurs multienvois et d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Ministère et du Conseil du trésor.

## **2.2 Les ordinateurs (traitement de texte)**

Actuellement, les brouillons des communiqués sont conçus par les agents d'information qui les transmettent à la secrétaire. Le Service aurait intérêt à doter les agents d'ordinateurs (deux) afin de composer directement les communiqués.

A cet effet, nous vous référons au bilan 1990 qui suggérait une nouvelle forme pour les communiqués.

## **2.3 Une imprimante laser**

Il est inconcevable que la Direction des communications à Montréal ne puisse compter sur une imprimante laser. Ainsi, la qualité de production du tableau-synthèse, qui est envoyé aux chroniqueurs, est déficiente. De plus, nous avons eu à produire deux dépliants dans le cadre des travaux au pont Galipeault; il a fallu "courir" dans d'autres services du Ministère pour la conception, les corrections, etc.

## **2.4 La location d'automobiles**

Depuis les débuts du Centre, on a recours à la location d'une ou deux automobiles pour la saison. Il faudrait vérifier la pertinence de procéder de cette façon. A tout le moins, on devrait évaluer les différentes avenues possibles (achat, location à long terme, etc.).

## **2.5 Les téléphones cellulaires**

L'agent de liaison sur la route possédait un téléphone cellulaire. Cela demeure l'outil de travail privilégié. L'appareil obtenu (de marque Panasonic) était performant. Il faudra s'assurer, dès le début de la prochaine saison, que le ou les agents de liaison soient à nouveau dotés de tels appareils.

## 2.6 Les panneaux coulissants

Cette demande a déjà été faite. L'avantage de tels panneaux, c'est qu'ils permettent d'accéder facilement aux différents plans des travaux. Ainsi, dans la mesure du possible, nous demandions aux partenaires copies des plans de signalisation de chantier et les plans détaillés des échangeurs. Dans le quotidien, ceux-ci sont indispensables à la compréhension des avis de travaux reçus.

Le coût de ces tableaux est estimé à plus ou moins 4 000 \$.

## 3. LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

### 3.1 Les communiqués

#### 3.1.1 La forme

Nous vous référons à l'annexe 2 au document produit par Lise Bellehumeur Rédaction d'un communiqué.

On peut ajouter que des chroniqueurs ont apprécié le regroupement qui a été fait cette année dans les communiqués. Ainsi, on retrouve successivement les chantiers relatifs aux échangeurs, aux ponts, aux tunnels, aux autoroutes et aux routes.

#### 3.1.2 L'heure de tombée

Idéalement, les communiqués devraient être réalisés au plus tard à 15 h, ceci afin de faciliter la communication avec les chroniqueurs. Toutefois, il arrive encore trop souvent que des avis de travaux parviennent trop tard au Centre. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

### 3.1.3 La diffusion par les médias

#### - Les chroniqueurs de circulation et médias radiophoniques

Dans l'ensemble, ils ont apprécié la forme des communiqués. Cependant, il est essentiel de comprendre que les chroniqueurs sont tout d'abord là pour les questions relatives à la circulation et non pour annoncer les travaux routiers. De ce fait, ces derniers s'en tiennent généralement, et c'est compréhensible, aux principales fermetures. Ainsi, une partie seulement de l'information passe.

#### - La presse écrite

Étant donné que les communiqués journaliers font surtout référence à des fermetures nocturnes, les quotidiens n'y font pas référence. Par contre, pour certains chantiers, nous communiquons à l'avance des fermetures prévues pour les prochains jours. Il serait souhaitable de rencontrer les quotidiens montréalais afin d'évaluer avec eux la pertinence d'obtenir certains espaces (gratuitement) afin de faire connaître ces fermetures. Cette procédure pourrait exiger de l'équipe d'émettre une nouvelle forme de communiqués pour la presse écrite.

La réalité du milieu des médias nous oblige à reconnaître que nous devons nous ajuster à des besoins différents. La forme et le contenu des communiqués devraient donc refléter ces besoins.

De plus, des avis de travaux en région doivent recevoir un traitement métropolitain (ex.: autoroute 15, des Laurentides) alors que des travaux à Montréal doivent recevoir un traitement local (ex.: pont Galipeault).

#### - Les émetteurs

Le grand nombre de chantiers, la diffusion partielle des informations par les médias et les plaintes répétées du public quant à la présignalisation des fermetures sur les chantiers nous amènent à suggérer le recours à des émetteurs radio pour diffuser l'information. Ainsi, un automobiliste pourrait synthoniser une fréquence déterminée pour connaître les fermetures.

Cette forme de présignalisation faciliterait aussi la gestion de la circulation.

Une étude détaillée de ce projet devrait se faire dans les plus brefs délais. Une personne-ressource pour réaliser cette étude: Yvan Paquette de notre Direction.

### **3.2 Le tableau-synthèse**

A une réunion du Comité des chroniqueurs, on a demandé au Ministère de revoir son approche quant à la forme des communiqués. Suite à cette demande, une réunion s'est tenue le 3 juillet avec la plupart des chroniqueurs afin d'évaluer leurs besoins. De là est né le tableau-synthèse des travaux routiers (annexe 4). En fait, il s'agit d'une banque de données mise à jour quotidiennement et diffusée aux chroniqueurs, médias et partenaires intéressés. Pour ce faire, il a fallu qu'un technicien en information consacre une partie essentielle de sa tâche à monter sur logiciel Lotus la banque de données et en assure la mise à jour quotidienne. De plus, ce technicien a élaboré pour le Centre un guide d'utilisation du logiciel Lotus (annexe 5).

### **3.3 Le Réseau d'information en circulation (RIC)**

Depuis quatre ans, la Direction des communications du Ministère assure la production et la diffusion du bulletin hebdomadaire du Réseau d'information en circulation (RIC) regroupant, pour les médias, l'ensemble des travaux pouvant affecter la circulation automobile de la région métropolitaine.

Afin d'évaluer l'impact de cette tâche, nous vous référons à la note du 21 novembre 1991 (annexe 6).

### **3.4 Le tableau des échéanciers**

Afin d'assurer son rôle de liaison et de répondre rapidement aux demandes fréquentes des médias à cet effet, le Centre de communication a élaboré un tableau des échéanciers et des coûts relatifs aux chantiers (annexe 7).

### **3.5 Les horaires**

#### **3.5.1 Le début et la fin de saison**

Le Centre de communication devrait fonctionner à l'année. Le responsable du Centre pourrait en assurer la permanence et participer activement à la programmation des chantiers.

L'effectif devrait être en poste de la mi-mars à la mi-novembre.

#### **3.5.2 Les heures d'ouverture**

Le Centre de communication est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. En dehors de ces heures, le Centre de renseignements assure la relève. L'année précédente le Centre était en fonction de 6 h à 18 h. La réduction de personnel a obligé la modification de la grille des horaires. Toutefois, nous avons constaté que les avis de travaux étaient acheminés avant 16 h 30 cette année alors que maintes fois ils nous parvenaient plus tard par le passé. Nous avons donc intérêt à conserver le même horaire.

#### **3.5.3 La localisation**

Cette année, le Centre devait fonctionner dans une aire de travail réduite. De plus, l'an prochain, le Centre des panneaux à messages variables devrait être fonctionnel. Nous aurions intérêt à localiser les deux centres au même endroit. Des discussions devraient être entreprises à ce sujet avec les responsables du Service des projets.

### **3.6 Les relations avec les chroniqueurs et les médias**

Les besoins et les méthodes de travail des médias et des chroniqueurs diffèrent entre eux; ils exigent du Centre de s'adapter à cette réalité. Ainsi, l'information est diffusée soit par télécopieur pour diffusion par l'agence Telbec, soit par envoi direct des communiqués et/ou du tableau-synthèse et/ou par téléphone.

Chez les chroniqueurs de circulation, nous constatons des différences notables dans les connaissances du réseau, les moyens de travail (avion, auto, interne) et l'intérêt à connaître l'impact des travaux routiers. En diversifiant ses moyens d'information, le Centre a su, croyons-nous, répondre adéquatement aux attentes des chroniqueurs. Afin de réaliser cette tâche, le Centre a fonctionné avec le minimum de personnel nécessaire. Nous vous référons à l'annexe 1 quant à l'évaluation de l'effectif.

### **3.7 Les relations avec les agents d'information "répondants régionaux"**

Pour les régions 6-2, 6-3, 6-4 et 6-5, le Centre de communication devait avoir des liens étroits avec l'agent d'information "régional". En effet, l'impact majeur de certains travaux dans les régions 6-2, 6-4 et 6-5 obligeaient le Centre à traiter de façon métropolitaine certains dossiers. Ainsi, le Centre a assuré le suivi quotidien de ces travaux dans ces régions. De plus, dans le cadre du RIC, le Centre a assuré son rôle de liaison.

Pour la prochaine saison, le bulletin du RIC devrait comprendre les grandes destinations. Ainsi, ce dernier incluerait les avis de travaux sur les autoroutes suivantes: autoroute 10 (Montréal - Sherbrooke), autoroute 15 (frontière États-Unis - Montréal), autoroute 15 (Montréal - Sainte-Agathe), autoroute 20 (Montréal - Rivière-du-Loup) et autoroute 40 (Montréal - Québec).

D'autre part, il faudra spécifier davantage les rôles respectifs de l'agent "régional" et du Centre de communication. En effet, il y a eu au cours de la dernière saison des dossiers qui prêtaient à confusion entre les mandats de chacun (ex.: estacade, Galipeault, visite des régions). Ainsi, à titre indicatif, le Centre devrait être responsable des dossiers relatifs aux travaux routiers dans les régions 6-2, 6-3, 6-4 et 6-5. Des discussions à la Division de l'information devraient avoir lieu à ce sujet.

### **3.8 La relation avec les districts et les régions**

#### **3.8.1 La région 6-3**

La région 6-3 a offert une bonne collaboration au Centre. Du côté construction, il nous semble que la planification des interventions et l'évaluation des impacts sur la circulation soient plus détaillées que du côté entretien. Les plaintes les plus fréquentes concernaient la présignalisation et la signalisation des chantiers.

Le Centre a assuré un rôle de liaison important et essentiel entre les différents chantiers. Le responsable du Centre de communication aurait intérêt à être intégré au processus de planification des travaux. A cet effet, nous vous référons à l'annexe 1.

Finalement, nous soulignons la collaboration particulière du Centre Anjou pour les avis de fermetures ponctuelles.

### 3.8.2 Les régions 6-2, 6-4 et 6-5

En comparaison de l'année dernière, il faut souligner l'amélioration notable dans le processus de communication des travaux planifiés. Toutefois, dans le quotidien, il demeure que trop souvent la confirmation des fermetures soit trop tardive et que les imprévus ne soient pas communiqués au Centre.

D'ailleurs, des rencontres avec les responsables des régions et des districts concernés ont permis de faire ressortir ces difficultés. Entre autres, il est apparu que les surveillants de chantier ne sont pas équipés (ex.: téléphone cellulaire) afin de faire connaître rapidement au district ou au Centre de communication l'évolution quotidienne des travaux et les imprévus (ex.: prolongation des fermetures).

Il faut ici réaliser l'importance d'aviser les chroniqueurs des prolongations; ceci a pour effet de diminuer de beaucoup la critique acerbe.

## 3.9 La relation avec les autres partenaires

### 3.9.1 L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (estacade)

Suite aux difficultés rencontrées par la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, dans le cadre des travaux au pont Champlain, le Centre de communication a été mis à contribution en acheminant de façon quotidienne aux chroniqueurs l'information relative aux passages des navires aux écluses de Sainte-Catherine et aux statistiques relatives au nombre de véhicules qui empruntaient l'estacade.

De plus, le Centre avait la responsabilité d'aviser les chroniqueurs de tout retard dans l'ouverture des voies au pont Champlain.

### 3.9.2 La Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain

Il est très difficile pour certains médias et pour le public en général de dissocier les travaux sous la responsabilité du Ministère ou du fédéral. Pour ajouter à cette difficulté, c'est le Centre qui avise les médias des travaux exécutés par la Société. Toutefois, chacun des communiqués spécifie les travaux sous la responsabilité de celle-ci.

Nous ne croyons pas qu'il faille remettre en question notre collaboration avec la Société et les autres partenaires. Toutefois, dans le cas de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, les services rendus par le Centre devraient obtenir une forme de compensation. Pour l'évaluation desdits services, nous vous référons à l'annexe 6.

### 3.10 Le rôle de liaison assumé par le Centre de communication

En annexe 8, nous retrouvons les statistiques du Centre de communication.

Au delà des chiffres, il faut reconnaître le rôle essentiel de liaison assumé par le Centre. Que ce soit à l'interne du Ministère (Projets, Circulation, Signalisation, districts, régions, Centre de renseignements), avec les mandataires du Ministère, avec les nombreux partenaires, les services publics et les médias, le Centre de communication assure une liaison efficace entre ceux-ci. L'amélioration des outils de travail pourrait contribuer à accroître l'efficacité du Centre. Entre autres, le Centre devra mieux cibler sa diffusion (traitement métropolitain vs traitement local) et amener ses "fournisseurs" d'information à mieux gérer les imprévus.

#### **4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

La fin de la réfection de l'autoroute Métropolitaine en 1990 a laissé croire que les travaux en 1991 étaient de moindre importance alors qu'en fait les "petits" chantiers avaient un impact majeur sur la circulation et nécessitaient un travail de liaison accru au Centre de communication. En 1992, le Centre devrait revivre la même situation qu'en 1991, c'est-à-dire une multitude de chantiers (échangeur Turcot, ponts Médéric-Martin, Gédéon-Ouimet, Galipeault, Champlain, etc.).

##### **4.1 La localisation de la Salle de presse**

En 1991, le Centre était situé dans une aire restreinte.

Il serait donc approprié d'envisager son déplacement dans la "salle de conférence de presse" située à proximité de l'aire actuelle, d'autant plus que le Centre de gestion en circulation pourrait aussi s'y retrouver en 1992.

##### **4.2 Le Centre de gestion en circulation**

Ce Centre, sous la responsabilité du Service des projets, a été opérationnel durant les travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine en 1990. Il devrait être rétabli de façon permanente en 1992.

Il nous semble que la Direction des communications a un rôle essentiel à assurer dans ce Centre. Ne serait-ce que de répondre aux demandes des chroniqueurs. Le Centre de communication aura de plus en plus à assurer un rôle d'information en circulation dépassant ainsi le strict cadre des travaux routiers.

Nous savons qu'une demande d'espace a été faite pour localiser le Centre de gestion en circulation. Nous devrions envisager d'y joindre aussi le Centre de communication. Les rôles des deux centres sont "prima facie" complémentaires. On devrait même se questionner sur la pertinence d'y joindre aussi éventuellement le Centre de renseignements.

#### CONCLUSION

Le Centre de communication a fait la preuve, après trois années, de la nécessité de sa présence. Son rôle de liaison est reconnu tant à l'interne que par les partenaires et les médias. Reste à poursuivre l'amélioration de ce service.

**ANNEXE 1**

**L'EFFECTIF AFFECTÉ AU CENTRE DE COMMUNICATION  
(SALLE DE PRESSE)**

**BILAN ET RECOMMANDATIONS**

Direction des communications

L'EFFECTIF AFFECTÉ AU CENTRE DE COMMUNICATION  
(SALLE DE PRESSE)

BILAN ET RECOMMANDATIONS

par

L'équipe du Centre de communication

François Auger  
Lise Bellehumeur  
Micheline Bernatchez  
Jean-Claude Boivin  
France Bouffard  
Jocelyn Lamarche

Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports du Québec  
Montréal, le 1<sup>er</sup> octobre 1991

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
HISTORIQUE DU CENTRE DE COMMUNICATION (SALLE DE PRESSE)	1
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	6
RECOMMANDATIONS	7
ANNEXE	8

## INTRODUCTION

Le Centre de communication (Salle de presse) en est à sa troisième année d'existence. Le projet spécifique dont il fait partie était prévu pour une durée de trois ans.

Avant la fin de ce terme, il est bon de dresser un bilan de l'expérience et d'évaluer les perspectives d'avenir du Centre.

Ce bilan ne touchera que l'effectif. L'expérience acquise devrait nous permettre d'évaluer correctement les besoins réels à ce sujet. Un bilan complet suivra à la fin de la saison.

## HISTORIQUE DU CENTRE DE COMMUNICATION (SALLE DE PRESSE)

Le Plan d'action pour la réalisation du plan intégré de transport dans la région de Montréal (1988-1998) prévoyait des travaux majeurs s'échelonnant sur une dizaine d'années. Dans ce plan, d'importants projets liés aux travaux de conservation des équipements et des infrastructures en place étaient jugés prioritaires. Sans compter la multitude des chantiers de moindre importance qui affecterait la région de Montréal.

De plus, en 1987, le Réseau d'information en circulation (RIC) avait vu le jour afin de regrouper l'information sur les chantiers des différents intervenants sur le réseau routier (Transports Québec, Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Canadien National, Hydro-Québec, villes avoisinantes, etc.).

L'ampleur des travaux nécessitait aussi la mise en place d'une importante stratégie de communications. Le Service des relations publiques (Division de Montréal) de la Direction des communications était le maître d'oeuvre de ce projet de communications.

Ce projet de communications prévoyait, entre autres, la mise sur pied d'un centre de communication (salle de presse).

En 1989, le Centre de communication était situé au tunnel Ville-Marie, dans le cadre de la réfection de l'autoroute 20. Le Centre de renseignements était situé au 255 Crémazie Est. L'effectif était le suivant:

### Centre de communication

- Prévu:

- . 1 agent d'information responsable du Centre;
- . 1 agent d'information;
- . 2 techniciens en information;
- . 1 secrétaire;
- . Horaire: de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

- Réel:

- . 1 agent d'information responsable du Centre;
- . 1 agent d'information (mis à pied, pas remplacé);
- . 2 techniciens en information;
- . 1 secrétaire.

### Centre de renseignements

- Prévu:

- . 10 préposés au renseignements;
- . Horaire: 24 heures par jour, sept jours par semaine.

- Réel:

- . 8 préposés aux renseignements.

### Commentaires

Durant la première année du Centre, les ajustements nécessaires de l'effectif ont fait que:

- 1 agent d'information assurait la responsabilité du Centre;
- 1 agent d'information assumait la cueillette de l'information des communiqués (trois agents se sont succédés: un mis à pied, un pigiste, un occasionnel);

- 2 techniciens étaient sur la route, un en avant-midi, l'autre l'après-midi. Toutefois, après la mise à pied de l'agent, le technicien qui travaillait l'après-midi a remplacé cet agent et faisait le travail correspondant;
- 1 secrétaire.

Trois postes étaient prévus sur liste de rappel: les deux techniciens et la secrétaire.

En 1990, le Centre de communication était situé au 255 Crémazie Est dans le cadre de la réfection de l'autoroute Métropolitaine.

L'effectif était le suivant:

#### **Centre de communication**

- Prévu:

- . 2 agents d'information dont un responsable;
- . 2 techniciens en information;
- . 1 secrétaire;
- . Horaire: de 6 h à 18 h du lundi au vendredi.

- Réel:

- . 3 agents d'information;
- . 4 techniciens en information;
- . 1 secrétaire;
- . 1 stagiaire (agent d'information);
- . 1 agent d'information pigiste (17 avril au 28 juin).

Il est à noter que les travaux de réfection à l'échangeur ville Saint-Pierre et au pont Mercier ont amené la Direction à engager un agent d'information et deux techniciens en information supplémentaires à la prévision initiale.

#### **Centre de renseignements**

- Prévu:

- . 8 préposés aux renseignements;
- . Horaire: 24 heures par jour, sept jours par semaine.

- Réel :

. 8 préposés aux renseignements.

### Commentaires

La saison 1990 a été caractérisée par des travaux d'envergure et les événements entraînant la fermeture du pont Mercier.

Quant au Centre de communication, on retient que :

- Quatre agents d'information ont été tour à tour responsable du Centre, soit Yvan Paquette, Gilles Saint-Amour, Michel Leboeuf et François Auger. Cette situation n'a pas été sans entacher le leadership nécessaire à la Salle de presse. Mentionnons qu'un des agents avait un contrat spécifique de trois ans.
- Au début de la saison, deux techniciens étaient sur la route; les nécessités du service ont fait qu'un technicien a été ramené au Centre (le même que l'année précédente). Des deux autres techniciens qui devaient être sur la route, un est demeuré au Centre après le départ de la stagiaire (10 août) alors que l'autre a fait un inventaire toponymique partiel des structures dans les régions 6-1, 6-2, 6-3, 6-4 et 6-5. En effet, des avis de travaux concernant des structures exigeaient des recherches sur les emplacements. Toutefois, pour une deuxième année, aucun agent de liaison n'était en devoir sur la route en après-midi.
- L'engagement du personnel s'est fait tardivement et on a dû avoir recours à des pigistes. De l'ensemble de l'effectif, deux techniciens et la secrétaire étaient sur liste de rappel. Les deux agents d'information en étaient à leur première année à la Salle de presse. En fait, les deux techniciens et la stagiaire assuraient la cueillette de l'information et la rédaction des communiqués alors que les deux agents d'information assuraient principalement les fermetures ponctuelles. L'engagement tardif des agents explique en partie cette situation puisque les techniciens avaient une meilleure connaissance du réseau et du travail à effectuer. Il faut aussi avouer les carences dans la formation du personnel. La connaissance était acquise "sur le tas".

En 1991, le Centre de communication est situé au 35 rue de Port-Royal Est à Montréal. Le début de saison a été laborieux en raison de l'engagement tardif du personnel suite aux directives gouvernementales concernant l'engagement d'occasionnels. Il faut rappeler ici que tout le personnel au Centre de communication est occasionnel. En fait, durant environ six semaines, un technicien a assuré avec la secrétaire le fonctionnement du Centre de communication.

L'effectif est le suivant:

#### Centre de communication

- Prévu:

- . 2 agents d'information;
- . 3 techniciens en information;
- . 1 secrétaire sur liste de rappel.

- Réel:

- . 2 agents d'information;
- . 3 techniciens en information;
- . Horaire: 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- . La secrétaire n'a pas été rappelée.

#### Centre de renseignements

- Prévu:

- . 8 préposés aux renseignements;
- . Horaire: 24 heures par jour, sept jours par semaine.

- Réel:

- . Huit préposés aux renseignements.

## Commentaires

Depuis que l'effectif est complet pour la présente saison, on peut se déclarer satisfait du fonctionnement du Centre. Au travail effectué les années précédentes s'est ajouté, à la demande des chroniqueurs, l'envoi quotidien d'un tableau-synthèse des travaux, accompagné de cartes illustrant les fermetures des principaux chantiers. Cet ajout a entraîné qu'un technicien demeure au Centre plutôt que d'assurer un rôle d'agent de liaison sur la route en après-midi. De plus, cet ajout exige en moyenne une heure de travail en temps supplémentaire quotidiennement.

Le problème relié au titre de l'emploi persiste: ainsi un technicien et un agent d'information ont exactement les mêmes tâches à assumer. Les chroniqueurs ont aussi déploré l'engagement tardif d'un agent de liaison. Depuis son engagement, cet agent assure la diffusion des fermetures ponctuelles entre 6 h et 8 h 30, permettant ainsi de concentrer l'effectif pour la "pointe" de l'après-midi. Finalement, il a été jugé opportun de ne pas rappeler la secrétaire assignée au Centre en raison d'un poste supplémentaire du côté soutien administratif (agent de bureau) qui devait s'ajouter à la Division de Montréal. De ce fait, la secrétaire en place pouvait assumer le secrétariat pour le Centre de communication.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

De l'expérience acquise au cours des trois dernières années, nous constatons que:

- Trois postes (deux techniciens et une secrétaire) sont prévus sur la liste de rappel;
- A chaque année, nous devons faire appel à de nouveaux agents d'information et de nouveaux techniciens qui ne sont pas familiers avec l'emploi;
- Aucun agent de liaison n'a assuré durant toute une saison la présence sur les routes en après-midi;
- Aucune couverture par l'entremise d'un agent de liaison sur la route, des fermetures en soirée, n'est effectuée alors que les plaintes concernent souvent des fermetures de soir et de nuit;
- Les tâches sont identiques pour un technicien et un agent d'information;
- Il n'y a aucune continuité à titre de responsable de la Salle de presse, ce qui nuit à la préparation de la saison et à son déroulement;
- Le fonctionnement du Centre est aussi affecté par l'engagement tardif du personnel;
- Des travaux d'importance sont prévus pour les prochaines années.

## RECOMMANDATIONS

- MAINTENIR un Centre de communication des travaux routiers pour les prochaines années.
- RENDRE saisonniers (mi-mars à mi-novembre) les postes suivants:
  - . 2 agents d'information;
  - . 3 techniciens en information dont deux sur la route: un de 6 h à 13 h et l'autre de 15 h à 22 h, et le dernier au Centre.

Les mandats apparaissent en annexe.

- COMBLER le poste de responsable de la Salle de presse à l'année par permanence ou contrat spécifique, afin d'assurer la préparation et la continuité du Centre.
- COMBLER, dans la mesure du possible, les postes précédents par le personnel déjà en place cette année au Centre afin d'assurer la continuité et la qualité du service. Pour ce faire, entreprendre les démarches auprès de la Direction des ressources humaines:

### 1- Unité "Fonctionnaires":

Vérifier la possibilité de mettre sur liste de rappel trois techniciens:

- . Poste de Pierre Gaudette (déjà sur liste de rappel);
- . Poste de Jocelyn Lamarche;
- . Poste de Jean-Claude Boivin.

### 2- Unité "Professionnels":

- . 2 agents d'information "saisonniers" (postes de Lise Bellehumeur [déjà sur liste de rappel mais comme technicien en information] et de France Bouffard).

A noter que le statut de saisonnier n'existe pas. Il faudrait probablement une lettre d'entente avec le Syndicat des professionnels.

- PROCÉDER à l'engagement de deux étudiants stagiaires (mai à octobre):
  - . 1 en Communications;
  - . 1 en Informatique (Autocad, Ventura).

ANNEXE

MANDATS

Responsable de la Salle de presse (agent d'information)

- Assurer le lien entre les intervenants du ministère des Transports afin de minimiser l'impact des différentes fermetures planifiées sur le réseau et y apporter amélioration, s'il y a lieu;
- Sensibiliser les différents intervenants à l'importance de la diffusion de l'information concernant les chantiers;
- Traiter les plaintes, commentaires, suggestions en provenance des médias ou du Centre de renseignements;
- Représenter le ministère des Transports (Communications) au sein des différents comités et auprès des régions concernées (COMCRET, Comité des chroniqueurs, Comité des ponts Taschereau - Galipeault, etc.);
- Agir à titre de porte-parole officiel du ministère des Transports, ce qui nécessite la recherche et le traitement des demandes d'information des médias écrits et électroniques;
- Maintenir d'étroits contacts avec les autorités des chantiers, les coordonnateurs de projets, les services policiers, les municipalités, etc.;
- Rédiger les communiqués à sujets polémiques (pouvant susciter une controverse);
- Effectuer régulièrement des tournées de chantiers de manière à assurer une collaboration maximale entre les autorités des chantiers et la Direction des communications;
- Encadrer le travail des membres de l'équipe de la Salle de presse (quatre employés);
- Faire part de toute information pertinente au chef divisionnaire, section Information.

### **Agent d'information**

- Assister le responsable de la Salle de presse dans l'accomplissement de ses tâches en:
  - . Tenant l'information à jour quotidiennement pour chacun des chantiers;
  - . Rédigeant les communiqués de presse quotidiennement ainsi que le bulletin du Réseau d'information en circulation hebdomadaire;
  - . Développant et maintenant des liens étroits avec les chroniqueurs de circulation;
  - . Relayant l'information quotidiennement aux chroniqueurs, aux représentants des médias, au technicien en information de la Salle de presse, et aux préposés aux renseignements;
  - . Maintenant une communication constante avec l'agent de liaison sur la route, les coordonnateurs de chantiers et le responsable de la Salle de presse;
  - . Effectuant des recherches d'information à la demande des médias, des préposés ou d'autres intervenants du Ministère de même qu'en recevant et traitant les demandes d'entrevues des médias;
  - . Sensibilisant les différents intervenants du Ministère à l'importance de diffuser les informations sur les chantiers;
  - . Accompagnant à l'occasion le responsable dans différentes réunions ou comités;
  - . En prenant, en l'absence des agents d'information permanents, la relève pour le traitement des avis de travaux émanants des régions;
  - . Rédiger des articles pour le journal interne L'Equipe.

### **Technicien en information**

#### **(1) A LA SALLE DE PRESSE**

- Élaborer une grille de compilation de données informatisées (Lotus 2.2 et Word Perfect 5.1);

- Rédiger et mettre à jour quotidiennement le tableau-synthèse (banque de données) des travaux routiers pour la région métropolitaine;
- Vérifier et aviser les chroniqueurs de circulation des fermetures ponctuelles entre 8 h 30 et 16 h 30;
- Mettre à jour des cartes illustrant les fermetures dans les principaux chantiers;
- Envoyer quotidiennement, par télécopieur, le tableau-synthèse aux chroniqueurs en circulation;
- Taper à l'ordinateur tout autre document ou tableau;
- Effectuer à l'occasion des visites de chantier.

(2) SUR LA ROUTE (6 H A MIDI)

- Transmettre aux chroniqueurs les fermetures ponctuelles du matin;
- Relayer, au moment opportun, l'information objective sur les temps d'attente, la réouverture de voies, la fin d'un chantier aux chroniqueurs radiophoniques;
- Évaluer, dans le cadre de ses fonctions, la qualité du réseau routier;
- Vérifier les plaintes sur le terrain;
- Informer le Centre de renseignements de situations exceptionnelles pouvant intriguer les automobilistes;
- Rapporter, aux centres d'entretien concernés, les rebuts délaissés sur le réseau routier, pour assurer la sécurité des automobilistes;
- Accompagner certains employés de différents services du Ministère, pour effectuer les visites de chantier;
- Produire des documents vidéo et photographique.

## Secrétaire

- Assister le responsable de la Salle de presse dans l'exécution de ses mandats;
- Taper communiqués, lettres, notes, divers textes, tableaux, formulaires administratifs à l'aide d'un appareil à traitement de texte;
- Répondre au téléphone, acheminer les appels et prendre les messages en note;
- Mettre et/ou veiller à l'application de certaines directives et répondre aux demandes d'information du personnel sur des questions de toute nature;
- Recueillir et dépouiller le courrier, le distribuer et préparer celui à expédier;
- Assurer la diffusion pour fins d'information des divers documents susceptibles d'intéresser le personnel;
- Vérifier certains formulaires administratifs afin qu'ils soient remplis selon les règles établies;
- Tenir à jour le registre des présences et certaines listes de données;
- Monter et tenir à jour le système de classement;
- Pourvoir aux besoins de la Salle de presse en matière de fournitures de bureau et de documentation;
- Voir au bon fonctionnement de l'équipement de télécommunications;
- Manipuler des appareils de bureau.

**ANNEXE 2**

**RÉDACTION D'UN COMMUNIQUÉ**

Direction des communications

**RÉDACTION D'UN COMMUNIQUÉ**

par

Lise Bellehumeur

Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Montréal, le 3 novembre 1991

## REDACTION D'UN COMMUNIQUE



## TABLES DES MATIÈRES

1. Les éléments de base d'un communiqué . . . . .	2
2. Mise en page d'un communiqué . . . . .	3
3. Spécifications concernant le communiqué relatif aux travaux routiers . . . . .	6
4. Lexique	
mot clés d'enchaînement . . . . .	7
définition de types d'entités <sup>1</sup> . . . . .	8
5. Annexe	
1) liste des codes . . . . .	20
2) Échangeur Turcot (description) . . . . .	21
3) Exemples de communiqué . . . . .	22

---

<sup>1</sup> Extrait de l'inventaire toponymique partiel des structures dans les régions 6-1, 6-2, 6-3, 6-4 et 6-5 par Sylvio Leblanc

## I) LES ELEMENTS DE BASE DU COMMUNIQUE

Lorsqu'on rédige un communiqué on se doit de répondre aux cinq (5) questions suivantes, sans aucune exception:

QUI ?  
QUOI ?  
QUAND ?  
OU ?  
POURQUOI ?

Il faut répondre à ces cinq questions dès le premier paragraphe prénommé "lead" ou sinon dans les deux premiers paragraphes ( quand il y a trop d'information à communiquer)

Il faut prioriser un ou plusieurs éléments de la nouvelle en tenant compte du plus important au plus général.

**QUI?** Qui fait les travaux?  
Ex: Le ministère des Transports,  
Ex: Transports Québec  
Ex: La Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.

**QUOI?** Que se passera-t-il?  
Ex: Annonce la fermeture totale de l'autoroute 20

**QUAND?** A quel moment?  
Ex: Le jeudi 8 septembre à compter de 7 h jusqu'au lundi suivant, à 20 h environ.

**OU?** Ex. Cette fermeture sera en vigueur sur le tronçon situé entre l'échangeur ville St-Pierre et la 1<sup>re</sup> avenue à Lachine en direction OUEST

**POURQUOI?** Ex: Ceci afin d'effectuer la pose d'un nouveau revêtement bitumineux.

II) MISE EN PAGE DU COMMUNIQUE

1

COMMUNIQUE

2

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

ou

EMBARGO LE VENDREDI 8 SEPT. 91  
A 10h00

3

CODE 10

4

TITRE

5

VILLE, DATE, ANNEE

6

"TEXTE"

7

CONCLUSION

8

-30-

9

SOURCE: B.W.  
TELEPHONE

1. **COMMUNIQUÉ:** inscrire à gauche ou au centre selon le cas afin d'identifier son communiqué (haut de la page)
  
2. **POUR PUBLICATION IMMEDIATE:** inscrire à droite dans le haut de la page dans le cas où l'on désire la diffusion du communiqué sur le champ
  
- EMBARGO LE VENDREDI 8 SEPT. 91 À 10 H:** inscrire à droite dans le haut de la page dans le cas où l'on ne veut pas que le communiqué soit diffusé immédiatement. Le mot "embargo" indique le moment où le communiqué doit partir;  
indiquer la date et l'heure. L'heure est importante surtout lors d'un envoi de communiqué relatif à une conférence de presse afin que les journalistes absents aient un dossier après la conférence.  
  
On peut demander un rappel de diffusion ex. le 8-10-12 septembre à 8h00
  
3. **LE CODE:** inscrire en-dessous de la date de diffusion en haut à droite, le numéro du code  
exemple: code 10 indique à quelle région géographique on fait parvenir le communiqué ainsi que les médias visés  
(région: Montréal, Québec, Trois-Rivières etc.;  
média: presse électronique, radio, télévision)<sup>2</sup>
  
4. **LE TITRE:** le titre est placé à gauche, en-dessous du code. Celui-ci résume l'idée générale du texte. Ex: (indiquer le lieu, le type de fermeture, le tronçon, la date)
  
5. **VILLE, DATE ANNÉE:** Sous le titre, on indique la ville dans laquelle on écrit le communiqué, la date, et l'année. (Montréal, le 8 septembre 1991)
  
6. **LE TEXTE:** Le texte (le communiqué comme tel) suit la date et l'heure.

---

<sup>2</sup> N.B. une liste de codes se trouve en annexe

7. **LA CONCLUSION:** Une conclusion ou une note de politesse complète le texte.  
Ex: Transports Québec invite les usagers de la route à respecter la signalisation installée sur les lieux
8. **-30- :** Ce sigle indique la fin du communiqué. Sans ce sigle le lecteur croit qu'une autre partie suit le communiqué. Inscrire le chiffre 30 au centre de la feuille avec des tirants de chaque côté.
9. **SOURCE:** Inscrire le mot source; deux point; le nom de la personne à contacter pour de plus ample renseignements et, le numéro de téléphone pour la rejoindre, sans oublier le code régional

### III) SPECIFICATIONS CONCERNANT LE COMMUNIQUE RELATIF AUX TRAVAUX ROUTIERS

Le communiqué relatif aux travaux routiers demeure un outil d'information technique. Celui-ci s'adresse au public voyageur et plus précisément aux salles de nouvelles et aux chroniqueurs en circulation. Celui-ci doit être écrit afin de favoriser une lecture du communiqué en onde soit durant les bulletins de nouvelles ou les chroniques de circulation.

Donc, le communiqué se doit d'être précis, clair, concis et que, surtout, les renseignements soient exacts. La crédibilité et l'image du Ministère en dépendent.

Par exemple, on doit bien indiquer la date et l'heure du DEBUT et de la FIN des travaux.

On doit aussi délimiter le tronçon touché par les travaux en spécifiant entre quelle sortie, quelle route, quelle autoroute etc. il se situe. Préciser également la distance, c'est-à-dire le nombre de kilomètres du tronçon concerné par les travaux en cours.

Bien entendu, l'identification de l'autoroute est primordiale. Par exemple, on donne le numéro de l'autoroute (A-15) et son nom, l'autoroute des Laurentides.

On peut spécifier dans quelle municipalité se déroule les travaux. De plus, on doit absolument mentionner si la fermeture est totale ou partielle, si elle est temporaire, de longue durée ou seulement pour la journée.

Lors d'une rédaction de communiqué annonçant le DEBUT d'un chantier de longue haleine (quelques mois), il est bon de mentionner le nom de l'entrepreneur exécutant les travaux, le coût des travaux et la nature du chantier.

De plus, on peut si l'occasion s'y prête amener des détails d'ordre historique, comme la date de construction, l'historique du nom donné à la structure etc.

Si la fermeture des voies est complète, on peut inviter les usagers à utiliser un chemin de détour et si, la fermeture est partielle, on peut également suggérer une route alternative afin d'éviter la zone des travaux.

#### IV) LE LEXIQUE

Mot-clés d'enchaînement:

1) mot d'introduction

- Tel que prévu
- Tout d'abord
- En premier lieu
- Veuillez noter
- Veuillez prendre note

- Transports Québec rappelle
- Transports Québec annonce
- Transports Québec avise
- Transports Québec informe
- Transports Québec prévient
- Transports Québec mentionne
- Transports Québec fait part
- Transports Québec signifie

2) mot d'enchaînement

- Par la suite
- Ensuite
- De plus
- Par ailleurs
- Par contre
- Toutefois
- En outre

3) mot de fin

- Finalement
- En dernier lieu
- En fin de compte
- Dernièrement

4) le public cible

- le public voyageur
- la population
- les usagers
- les utilisateurs

### Définition de types d'entités <sup>3</sup>

Autoroute (a): Route à chaussées séparées, sans intersection, accessible seulement en des points aménagés à cet effet.

Autoroute à péage (a): Autoroute sur laquelle un droit de passage est perçu pour son utilisation.

Belvédère: Lieu aménagé sur un terrain élevé, offrant un point de vue remarquable à l'habitat humain.

Belvédère (a): Espace aménagé en dehors de l'accotement pour stationnement des véhicules afin de prendre avantage d'une vue panoramique.

Boulevard (a): Large rue dont les voies sont contiguës ou séparées par une terre-plein.

Bretelle (a): Chaussée à voie unique ou multiple qui relie deux routes à niveaux différents ou deux routes parallèles et par laquelle les véhicules peuvent entrer ou sortir suivant une direction.

Canal: Voie d'eau artificielle.

Canton: Unité territoriale d'un système de division de l'espace, de forme généralement rectangulaire, servant à la concession en tenure libre des terres publiques.

Carrefour (a): Le carrefour est une zone de communication entre deux ou plusieurs routes permettant aux véhicules le passage de l'une à l'autre.

Carrefour (c): L'endroit où se croisent plusieurs voies.

Chenal: Voie navigable, naturelle ou artificielle, entre des terres ou des hauts-fonds.

Digue: Ouvrage en longueur destiné à faire obstacle à des mouvements d'eau ou à retenir l'eau.

---

<sup>3</sup> Par défaut: Commission de toponymie;

a: MTQ: Hauteurs libres sous les ponts et viaducs du Québec, 1984; NORMES-Terminologie, glossaire, tome 2; Type de pont, Direction de l'entretien, 1985;

b: Office de la langue française;

c: Le Petit Robert.

Échangeur (a): 1. Système de routes comprenant un ou plusieurs croisements dénivelés permettant le passage de la circulation de l'une à l'autre de deux ou plusieurs routes; 2. Un échangeur est un ensemble de liaisons qui, aux abords d'un carrefour à niveaux différents, permettent le passage d'une route à l'autre. Il y a plusieurs types d'échangeurs: mentionnons la trompette à boucle d'entrée, l'échangeur directionnel à type complet, le losange, le par-clos, le trèfle et le trèfle-type directionnel; 3. Ouvrage destiné à permettre les échanges de circulation entre une voie rapide et une grande voie de circulation transversale.

Échangeur (b): Dispositif de raccordement de plusieurs voies routières (routes ou autoroutes) ne comportant aucun croisement à niveau. (Bien que l'on considère souvent le terme CARREFOUR A NIVEAUX SÉPARÉS comme synonyme d'ÉCHANGEUR, un CARREFOUR A NIVEAUX SÉPARÉS ne désigne qu'un carrefour où certains courants sont dénivelés, alors qu'un échangeur comporte, en plus du carrefour dénivelé, une ou plusieurs bretelles de raccordements.)

Écluse: Ouvrage muni de portes et de vannes qui, sur un cours d'eau ou sur un canal, permet aux bateaux de passer d'un bief à un autre pour franchir une dénivellation.

Estacade (b) 1. Jetée en charpente servant dans les ports et les zones maritimes à limiter le chenal et dans les ouvrages de navigation à prolonger un bagoyer ou à guider le passage des bateaux; 2. Barrière formée de radeaux, drômes, chaînes, pieux, pilotis qu'on faisait à l'entrée d'un port pour le fermer; 3. Mur construit à partir de la berge (ou) rive d'une rivière ou de la côte afin d'empêcher l'affouillement. Il peut être formé de fascines, de pieux, de pierre, etc; 4. Grosses et longues pièces de bois garnies de fer et de chaînes qu'on met à l'entrée d'un port, dans une rivière, dans un chenal, pour les fermer; 5. Ouvrage établi sur appuis discontinus, tels que pieux, colonnes, etc.

Estacade (c): Barrage fait par l'assemblage de pieux, pilotis, radeaux, chaînes.

Jetée (b): 1. Sorte de chaussée construite en pierres, en béton armé ou en bois et en terre, qui s'avance plus ou moins dans la mer pour couvrir l'entrée d'un port, rompre l'impétuosité des vagues, et empêcher l'encombrement du bassin par le sable ou les galets; 2. Les jetées sont des ouvrages spéciaux aux ports maritimes; enracinées au rivage, elles limitent le chenal du port et ont pour effet d'en reporter l'entrée aux profondeurs d'eau suffisantes. (Dans la pratique, les termes JETÉE et DIGUE sont employés indifféremment pour désigner les ouvrages défendant l'avant-port contre la houle, les courants, les transports solides. Cependant, le terme DIGUE est employé pour un ouvrage massif de protection, de tracé parallèle au rivage, détaché ou s'appuyant sur lui; le terme

JETÉE est synonyme d'ouvrage relativement léger, souvent à claire-voie, dont le tracé s'enracine sur le rivage perpendiculairement.

Jetée (c): Construction de bois, de pierre, de béton, etc., formant une chaussée qui s'avance dans l'eau, destinée à protéger un port, à limiter le chenal.

Municipalité: Territoire sur lequel s'exerce un gouvernement local conformément aux lois municipales.

Municipalité régionale de comté: Territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale. Note: Le signe M.R.C. est couramment utilisé.

Mur de soutènement (a): Mur destiné à soutenir les terres.

Mur de soutènement (b): 1. Mur dont la fonction est de supporter latéralement le sol ou de résister à la pression d'autres matériaux; 2. Mur soutenant et maintenant latéralement de la terre, des pierres, ou déblais quelconque; 3. Tout mur construit pour retenir ou appuyer un talus de terre. Se dit des murs établis de manière à résister à la poussée des terres; 4. Mur destiné à soutenir la poussée des terres d'un niveau plus élevé et à y résister en les butant. (La pente apparente de ces murs, la plupart du temps extérieure aux terres, porte le nom de "fruit".)

Passerelle: Pont étroit réservé aux piétons.

Piste cyclable (a): Voie aménagée pour la circulation de bicyclettes.

Ponceau: Petit pont pour passer un ruisseau ou un canal d'eau.

Ponceau (a): Pont de petites dimensions permettant de laisser passer un ruisseau ou une petite voie de circulation sous une route.

Pont: Ouvrage permettant à une voie de communication de franchir un obstacle naturel ou une autre voie de communication.

Pont (a): Ouvrage permettant de franchir un obstacle ou une voie de circulation terrestre ou maritime. Un pont comprend des éléments porteurs (ossature) et des appuis.

Pont couvert: Pont dont la structure surmontant le tablier est faite de poutres de bois, parfois de tiges métalliques, doté de parois et d'un toit en bois qui protègent la chaussée.

Pont couvert (a): Pont constitué d'une charpente en bois et surmontée d'un toit pour la protéger des intempéries.

Pont naturel: Arche de pierre naturelle reliant deux points surélevés.

Pont-tunnel: Ouvrage composé d'un pont et d'un tunnel.

Rampe (c): 1. Plan incliné entre deux plans horizontaux; 2. Partie en pente d'un terrain, d'une route, d'une voie ferrée

Région administrative: Division territoriale servant de cadre à l'activité des ministères et des organismes.

Rond-point (c): Place circulaire d'où rayonnent plusieurs avenues.

Rue (a): Voie de circulation destinée au trafic des véhicules en milieu urbain.

Saut-de-mouton (b): 1. Passage d'une route par-dessus une autre au moyen d'un viaduc ou d'une structure analogue; 2. Ouvrage y compris ses accès, qui permet à une route, en relevant son profil, de passer au-dessus d'une autre route ou d'un obstacle. (Le terme VIADUC est souvent employé au Québec comme synonyme de SAUT-DE-MOUTON.)

Tunnel: Galerie souterraine destinée au passage d'une voie de communication (sous un cours d'eau, un bras de mer; à travers une élévation de terrain).

Viaduc (b): 1. Pont de grande longueur, servant au passage d'une route ou d'une voie ferrée au-dessus d'un ravin, d'un grand cours d'eau; 2. Ouvrage de franchissement à grande hauteur au-dessus d'une brèche, ou constitué de nombreuses travées successives; 3. Ouvrage destiné à franchir des vallées ou des cours d'eau larges et qui dépassent les 100 mètres, voire le kilomètre, en une seule ou plusieurs travées; 4. Dans l'architecture moderne, pont de grande longueur. (PONT est le terme général désignant tout ouvrage qui franchit un espace. Le mot VIADUC est réservé aux longs ponts, souvent élevés, mais aussi de hauteur courante. La distinction entre PONT et VIADUC n'est pas très nette et, dans bien des cas, les deux termes sont employés pour le même ouvrage.)

## Autres <sup>4</sup>

Accès: Entrée ou sortie de la route en un point quelconque.

Accotement: Partie de la plate-forme aménagée entre la chaussée et le talus, réservée à l'arrêt d'urgence des véhicules et servant d'appui à la chaussée.

Ancrage: Dans une construction en béton précontraint, dispositif permettant de maintenir un câble tendu et de transmettre la force de précontrainte au béton.

Appareil d'appui: Appareil chargé à la fois de transmettre aux appuis les actions provenant du tablier et de permettre les mouvements de translation et de rotation du tablier par rapport au appuis.

Appareil d'appui fixe: Appareil qui n'autorise que des rotations et qui est destiné à supporter et à transmettre les efforts horizontaux.

Appareil d'appui mobile: Appareil qui permet les déplacements relatifs horizontaux.

Appui: Partie d'ouvrage transmettant au sol de fondation les efforts des éléments porteurs du tablier: pile, culée.

Bordure: Muret vertical ou incliné limitant la chaussée ou l'accotement, pouvant constituer une partie du dispositif d'écoulement des eaux.

Carrefour dénivelé (a): Croisement routier où certains courants sont à niveaux différents.

Carrefour giratoire (a): 1. Carrefour à trois branches ou plus dans lequel les courants convergent puis divergent sur une chaussée à sens unique entourant un îlot central important de forme circulaire ou ovale et par des îlots directionnels pour effectuer des manoeuvres d'entrecroisement plutôt que des croisements angulaires. La circulation sur cette chaussée se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. On dit aussi "rond-point"; 2. Carrefour comportant un terre-plein circulaire ou ovale de dimensions suffisantes pour que les manoeuvres d'entrecroisement soient possibles entre les différents accès.

---

<sup>4</sup> Hauteurs libres sous les ponts et viaducs du Québec, 1984  
NORMES - Terminologie, glossaire, Tome 2  
et Type de pont, Direction de l'entretien, 1985

Carrefour plan (a): Zone de croisement de deux ou plusieurs routes où il n'existe aucune dénivellation de courants. Cette zone est munie de dispositifs de régulation de la circulation sur la chaussée et en bordure, pour permettre aux véhicules le passage de l'une à l'autre.

Chasse-roue: Muret de protection placé le long d'un parapet ou du garde-fou d'un pont pour écarter les roues des voitures.

Chaussée: Surface aménagée de la route sur laquelle circulent les véhicules.

Chaussée rigide: Chaussée dont le revêtement est constitué de béton de ciment.

Chaussée souple: Chaussée dont le revêtement est constitué de béton bitumineux.

Chevêtre: Poutre horizontale reliant des pièces verticales et servant à leur transmettre des efforts verticaux.

Cintre: Charpente provisoire qui soutient les coffrages où sera coulé soit une voûte, un arc, une poutre, ou un tablier d'un pont en béton.

Cisaillement: Conflit entre deux courants de circulation qui se rencontrent suivant un angle sensible.

Collecteur: Chaussée adjacente à une des chaussées de l'autoroute destinée à rassembler et distribuer la circulation en dehors des voies rapides.

Connecteur: Élément métallique assurant la liaison entre plaque d'acier et dalle de béton dans une ossature mixte.

Console: Élément en encorbellement; par extension, travée prolongeant un arc de l'autre côté d'une pile-culée.

Construction en encorbellement: Construction d'une structure par tronçons successifs en porte-à-faux.

Corps de chaussée: Ensemble de couches de matériaux disposés sur le terrain pour supporter la circulation des véhicules: couches de fondation et de base.

Corridor: En terme de transport, espaces territoriaux réservés pour le passage d'un ou plusieurs services. Les corridors de transport incluent les corridors routiers, les chemins de fer, les voies fluviales, les oléoducs, les gazoducs, l'électricité et le

téléphone. Ces localisations peuvent être isolées, jumelées ou multiples selon qu'elles servent au passage d'un seul service ou simultanément à plusieurs services.

Couloir: Portion de chaussée généralement unidirectionnelle, délimitée au moyen d'îlots de canalisation et servant au passage des véhicules à une intersection.

Culée: Appui d'extrémité d'un tablier de pont, d'une voûte ou d'un arc.

Dalle orthotrope: Plaque métallique raidie dans deux directions orthogonales, servant de membrure supérieure au pont métallique.

Dalle participante: Dalle en béton armé (ou précontraint) liée à l'ossature d'acier de manière à intervenir dans la flexion générale. On obtient ainsi un pont mixte, dans lequel la dalle est considérée comme participante à la résistance de l'ensemble.

Dalle de transition: Dalle en béton placée sous la chaussée aux entrées du pont; elle est appuyée sur l'arrière de la culée et sur le remblai.

Débouché: Largeur ou surface offerte à l'écoulement de l'eau sous un pont.

Diffuseur: Échangeur entre une autoroute et une voie sur laquelle on admet des cisaillements.

Étaie: Dispositif provisoire destiné à supporter une structure tant qu'elle n'est ni stable, ni autoportante.

Étrier: Armature métallique servant dans les constructions en béton armé, à relier entre eux les fers principaux et s'opposant ainsi au glissement des couches de béton les unes sur les autres.

Fût: Partie supérieure d'une pile au-dessus de la fondation. Une pile à fûts jumelés ou multiples (colonnes) est parfois surmontée d'un chevêtre.

Gabarit: En structure, espace libre à réserver sous un pont qui franchit une voie.

Garde-fou: Balustrade placée au bord d'un pont pour la protection des piétons.

Garde-grève: Partie supérieure du mur de front qui retient les terres au bout du tablier, qui porte le joint de la chaussée et qui supporte la dalle de transition.

Hauban: En structure, câble rectiligne oblique supportant un tablier de pont.

Intersection: 1. Rencontre à niveau de deux courants de circulation; 2. Lieu où se rencontrent deux ou plusieurs chaussées quels que soient le ou les angles des axes de ces chaussées. On parle d'intersection lorsqu'il y a des feux de circulation ou d'autres éléments de signalisation et de cisaillement lorsqu'il n'y en a pas.

Joint de construction: Coupure ménagée dans une dalle ou hourdis lors d'un arrêt de travail sur un chantier.

Joint de dilatation: Dispositif placé entre deux éléments de construction pour permettre les déplacements relatifs, dus aux variations de température.

Jonction: Au sens strict la jonction n'est qu'un point de rencontre mais dans le contexte québécois ce mot prend une connotation spéciale et réfère souvent au croisement d'une route et d'une voie ferrée.

Ligne de sol naturel: Le profil du terrain avant les travaux de déblai et de remblai.

Ligne de terrassement: Le profil du terrain après les travaux de déblai et de remblai, sans apport de matériaux d'emprunt.

Lisse: Barre horizontale d'un garde-fou, d'un parapet ou d'une barrière.

Longeron: Petite poutre secondaire parallèle aux poutres principales, appuyée sur une entretoise ou sur une pièce de pont.

Main courante: Lisse supérieure d'un garde-fou.

Mur de front: Mur portant le tablier et assurant le soutènement des terres de remblai d'accès au pont.

Mur en aile: Mur perpendiculaire à l'axe du pont ou oblique pour soutenir le remblai.

Mur en retour: Mur parallèle à l'axe du pont pour soutenir le remblai.

Ouverture: Distance libre entre les parements de deux appuis successifs d'un pont.

Parafouille: Mur ou écran descendu dans le sol pour protéger contre l'érosion de l'eau.

Parement: Revêtement d'un ouvrage.

Passage inférieur: Ouvrage qui permet à une route de passer sous une autre route ou sous un obstacle.

Passage supérieur: Ouvrage qui permet à une route de passer au-dessus d'une autre route ou d'un obstacle.

Pièce de pont: Poutre transversale réunissant les poutres principales du tablier.

Piedroit: Partie de mur de front faisant saillie en avant de la culée.

Pont à cadre rigide ou à poutre à béquille: Pont dont les unités de support et la dalle ne font qu'un tout.

Pont à dalle évidée: Pont dont le tablier n'est pas constitué de poutres mais simplement d'une dalle épaisse et évidée. Cette dalle est considérée comme une poutre.

Pont à dalle pleine: Pont dont le tablier n'est pas constitué de poutres mais simplement d'une dalle épaisse. Cette dalle est considérée comme une poutre.

Pont avec travée d'approche en porte-à-faux: Pont dont les poutres se prolongent en porte-à-faux sur les travées d'approche.

Pont à hauban: Pont dont le tablier est supporté en un certain nombre de points par des câbles inclinés, appuyés sur un pylône.

Pont à poutre à treillis et ferme (tablier inférieur): Pont dont les poutres sont formées de plusieurs membrures ne transmettant que des efforts axiaux (tension ou compression), c'est-à-dire que la poutre, vue en élévation, laisse voir des vides. Le tablier est supporté aux noeuds inférieurs.

Pont à poutre à treillis et ferme (tablier supérieur): Pont dont les poutres sont formées de plusieurs membrures ne transmettant que des efforts axiaux (tension ou compression), c'est-à-dire que la poutre, vue en élévation, laisse voir des vides. Le tablier est supporté aux noeuds supérieurs.

Pont à poutre caisson: Poutre dont la section est formée d'un cadre fermé.

Pont à poutre pleine: Pont dont les poutres peuvent prendre des efforts tranchants, c'est-à-dire que les poutres, vues en élévation, ne laissent pas voir de vide.

Pont d'étagement: Pont situé au-dessus d'une route.

Pont en arc (tablier inférieur): Pont dont les poutres pleines ou à treillis sont en courbe et travaillent presque exclusivement en compression; l'arc se trouve au-dessus de la chaussée.

Pont en arc (tablier supérieur): Pont dont les poutres pleines ou à treillis sont en courbe et travaillent presque exclusivement en compression; l'arc se trouve sous la chaussée.

Pont mobile: Pont dont une travée s'ouvre pour permettre le passage de bateaux (basculant, levant ou tournant).

Pont suspendu: Pont dont les câbles porteurs appuyés sur des pylônes et généralement ancrés aux massifs d'ancrage supportent le tablier du pont au moyen de suspentes.

Porte-à-faux (c): 1. Construction, objet en porte à faux; 2. Disposition d'une chose (construction, assemblage) hors d'aplomb.

Promenade: Artère réservée aux voitures légères, à accès réglementé, en général située dans un parc ou un couloir d'aménagement paysager.

Raidisseur: Élément servant à renforcer une plaque métallique.

Remblai: Matériaux provenant des déblais, des excavations, des fossés de décharge ou des bancs d'emprunt et placés sous la ligne de l'infrastructure.

Revêtement: Matière dont on a recouvert une voie et qui la rend carrossable. Il peut s'agir d'asphalte, de bitume, de goudron, de dallage, de macadam ou de tout autre matériau.

Route à chaussée unique: Route formée de deux ou plusieurs voies contiguës où la circulation s'exécute généralement dans les deux directions.

Route à chaussées séparées: Route sur laquelle au moins deux chaussées sont affectées à des sens de circulation différents; elles sont séparées, soit par un terre-plein ou par des îlots séparateurs.

Route collectrice: Route servant à capter le trafic et à le diriger vers les routes les plus importantes.

Route collectrice-distributrice: Route à accès contrôlés parallèle à une autoroute; elle sert à capter et à distribuer le trafic entre l'autoroute et les échangeurs.

Route de contournement: Route qui permet de contourner les agglomérations. Le terme route de ceinture est aussi utilisé.

Route de desserte: Route adjacente à une autoroute ayant pour rôle essentiel la desserte des municipalités, propriétés adjacentes, commerces ou parcelles riveraines.

Route principale: Route reliant entre elles les grandes agglomérations, les métropoles régionales, les zones industrielles importantes; elle dessert également les meilleurs sites touristiques.

Route régionale: Route reliant entre eux les pôles sous-régionaux; elle dessert les régions administratives, les centres industriels et touristiques.

Section d'entrecroisement: Section de chaussée à sens unique, dans laquelle s'opère le triage des véhicules convergeant et divergeant tangentiellement.

Semelle: Dalle de béton reportant au sol de fondation les efforts de la structure.

Suspente: Pièce métallique verticale reportant les efforts du tablier aux câbles d'un pont suspendu. C'est aussi une armature verticale à une croisée de poutres.

Tablier: Partie de l'ossature horizontale d'un pont, située sous la voie portée.

Terre-plein central: Partie de la plate-forme comprise entre les voies d'une route à chaussées séparées affectées à des sens de circulation opposés.

Terre-plein latéral: Espace aménagé entre la voie extérieure et la limite de l'emprise de la route.

Travée: Partie du tablier d'un pont entre deux appuis successifs.

Trottoir: Accotement aménagé de façon permanente pour la circulation des piétons.

Voie auxiliaire: Bande de chaussée, juxtaposée aux voies de circulation.

Voie d'accélération: Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules entrant sur la route de gagner de la vitesse afin de s'intégrer aisément au courant principal.

Voie de circulation: Bande de chaussée dont la largeur permet le passage d'une file de véhicules avec la latitude de légers déplacements latéraux.

Voie de décélération: Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules qui vont sortir de la route, de ralentir en dehors du courant principal.

Voie de dépassement: Voie auxiliaire permettant le doublement.

Voie de desserte: Rue ou chemin local auxiliaire situé à côté d'une route principale ou d'un raccordement de route principale et desservant les propriétés riveraines.

Voie d'entrée et de sortie: Rampe reliant une voie rapide à une voie de desserte et permettant l'échange de la circulation entre ces voies.

Voie de stockage: À un carrefour, voie auxiliaire d'une longueur déterminée pour permettre des mouvements non prioritaires aux véhicules tourne-à-droite ou tourne-à-gauche.

Voie rapide: Voie de circulation rapide, comprenant les voies d'accélération et de décélération.

V) ANNEXE

1) Liste des codes: LES DIVISION DU RESEAU TELBEC<sup>5</sup>

- 1- Tous les médias du réseau
- 2- Radio-TV françaises du Québec
- 3- Radio-TV anglaises du Québec
- 4- Radio-TV française et anglaise du Québec
- 5- Quotidiens français du Québec
- 6- Quotidiens anglais du Québec
- 7- Quotidiens français et anglais du Québec
- 8- Médias français de la région de Montréal: Joliette, Laval, Longueuil, Montréal, Saint-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, St-Adèle, Salaberry-de-Valleyfield
- 9- Médias anglais de Montréal
- 10- Médias de la région de Montréal: Joliette, Laval, Longueuil, Montréal, Saint-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, St-Adèle, Salaberry-de-Valleyfield
- 11- Radio-TV de la région de Montréal: Joliette, Laval, Longueuil, Montréal, Saint-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, St-Adèle, Salaberry-de-Valleyfield
- 12- Quotidiens français et anglais de Montréal
- 13- Radio-TV de la région de Québec: Lévis, Beauport, Québec
- 14- Quotidiens de Québec
- 15- Médias du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord: Amqui, Baie Comeau, Carlton, Gaspé, La Pocatière, Matane, New-Carlisle, Rimouski, Rivière-du-Loup, Sept-Îles
- 16- Médias de la région de Québec: Beauport, Lévis, Québec
- 17- Médias du Saguenay - Lac-Saint-Jean: Chicoutimi, Dolbeau, Jonquière, St-Félicien
- 18- Médias de l'Estrie: Granby, Sherbrooke, Magog
- 19- Médias de l'Outaouais et de la Gatineau, Hull, Saint-Adèle
- 20- Médias de l'Abitibi Témiscamingue: Rouyn, Val-d'Or, Ville-Marie
- 21- Médias des Bois-Francs: Thetford-Mines, Victoriaville
- 22- Médias de la Beauce: Lac-Etchemin, Saint-Georges, Sainte-Marie
- 23- Médias de la Mauricie: La Tuque, Shawanigan, Trois-Rivières
- 24- Agences de presse
- 28- Tous les médias français du réseau
- 29- Tous les médias anglais du réseau
- 46- Médias de la Gaspésie: Amqui, Carleton, Gaspé, Matane, New-Carlisle
- 48- Médias du Bas-Saint-Laurent: La Pocatière, Rimouski, Rivière-du-Loup
- 51- Médias du Nord de Montréal: Joliette, Laval, Sainte-Adèle
- 52- Médias de la Montérégie: Longueuil, Saint-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, Sallaberry-de-Valleyfield
- 54- Toutes les radios
- 55- Toutes les télévisions

---

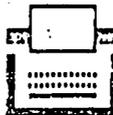
<sup>5</sup>N.B. L'utilisation partielle du réseau ne réduit pas les frais de transmission.

**ECHANGEUR TURCOT**

(12 bretelles d'accès)

- Bretelle d'accès "A": A-20 EST pour A-720 EST  
(de Dorval vers le centre-ville)
- Bretelle d'accès "B": A-720 OUEST pour A-20 OUEST  
(du centre-ville vers Dorval)
- Bretelle d'accès "C": A-720 OUEST pour A-15 NORD  
(du centre-ville vers Décarie)
- Bretelle d'accès "D": A-15 SUD pour 720 EST  
(de Décarie vers le centre-ville)
- Bretelle d'accès "E": A-15 SUD  
(de Décarie vers le pont Champlain)
- Bretelle d'accès "F": A-15 NORD  
(du pont Champlain vers Décarie)
- Bretelle d'accès "G": A-20 EST pour A-15 NORD  
(de Dorval vers Décarie)
- Bretelle d'accès "H": A-15 SUD pour 20 OUEST  
(de Décarie vers Dorval)
- Bretelle d'accès "J": A-20 EST pour A-15 SUD  
(de Dorval vers pont Champlain)
- Bretelle d'accès "K": A-15 NORD pour A-20 OUEST  
(du pont Champlain vers Dorval)
- Bretelle d'accès "L": A-15 NORD pour A-720 EST  
(du pont Champlain vers centre-ville)
- Bretelle d'accès "M": A-720 OUEST pour A-15 SUD  
(du centre-ville vers le pont Champlain)

# COMMUNIQUÉ



Pour publication immédiate  
Code 1  
Numéro du ministère: 850

COMMUNIQUE NO C-88

## IMPORTANTES TRAVAUX DE REFECTION DES VOIES ELEVEES SUR L'AUTOROUTE 15 DANS L'ECHANGEUR TURCOT

(Montréal, le 24 avril 1991) - Le ministère des Transports du Québec annonce à la population que d'importants travaux seront entrepris à compter du 29 avril prochain à l'échangeur Turcot sur l'autoroute 15 dans les deux directions, soit entre les rues Saint-Jacques et Atwater, sur une distance de 3,5 kilomètres, et devraient prendre fin le 30 septembre prochain.

Le chantier consiste en la réfection des structures des voies élevées et de la chaussée ainsi que divers travaux aux systèmes d'éclairage, de drainage et de signalisation. Les travaux provoqueront des entraves majeures à la circulation. Ainsi, dans la première phase (jusqu'à la mi-juillet), la voie de gauche sera fermée en tout temps dans les deux directions sur toute la longueur du chantier et ce, dès lundi matin. De plus, la voie du centre sera fermée le soir, la nuit et les fins de semaine, entre le canal Lachine et la rue Atwater selon l'horaire suivant:

- Du lundi au jeudi inclusivement, de 20 h à 6 h;
- Le vendredi, de 22 h à midi le dimanche;
- Le dimanche de 22 h à 6 h le lundi.

Les contrats ont été accordés à deux entrepreneurs, soit Mole construction inc. pour la section de trois voies de circulation comprise entre le canal Lachine et la rue Atwater sur une distance de 2,5 kilomètres, pour un montant de 8,7 M\$. La section de deux voies sur une distance d'un kilomètre, entre la rue Saint-Jacques et le canal Lachine a été accordée à Béton universels ltée, à un coût de 6,130 M\$.

Toutefois, des travaux préliminaires seront entrepris dès ce soir afin de permettre la mise en place des glissières de sécurité amovibles sur le chantier situé entre la rue Atwater et le canal Lachine.

Ainsi, le Ministère a autorisé l'entrepreneur à fermer deux voies sur trois en direction SUD sur ce tronçon, de 20 h ce soir à 6 h jeudi. Par la suite, de 6 h à 20 h, une seule voie sera fermée, au même endroit.

L'horaire de fermetures pourrait être modifié selon les conditions climatiques et l'avancement des travaux.

Transports Québec invite la population à la collaboration et à s'informer des travaux routiers en téléphonant au 873-4040.

Source: Lise Bellehumeur  
(514) 873-6844

Pour publication immédiate  
Code 10  
Numéro du ministère: 850

COMMUNIQUÉ NO C-353

**FERMETURES SUR LE RÉSEAU AUTOROUTIER  
MONTRÉALAIS CE SOIR**

(Montréal, le 30 octobre 1991) - Le ministère des Transports du Québec avise le public voyageur des fermetures sur le réseau autoroutier montréalais.

**ÉCHANGEUR TURCOT**

De 23 h ce soir à 5 h 30 jeudi, l'autoroute 15 sera complètement fermée en direction NORD, entre les rues Atwater et Saint-Jacques, au travers l'échangeur Turcot.

Les usagers devront quitter l'autoroute 15 en empruntant la sortie Atwater vers le NORD.

Cette fermeture complète permettra la pose d'une superstructure de signalisation.

... 2

### PONT GÉDÉON-OUIMET

De 20 h ce soir à 5 h jeudi, 2 voies sur 3 seront fermées sur le pont Gédéon-Ouimet (au-dessus de la rivière des Mille-Iles) en direction NORD.

Et, demain à compter de 5 h jusqu'à 15 h, la voie de droite demeurera fermée.

Ces fermetures permettront la réfection d'un joint de dilatation.

### PONT MÉDÉRIC-MARTIN (A-15)

Veillez noter que, sur le pont Médéric-Martin, la fermeture d'une voie sur trois dans les deux directions en dehors des heures de pointe se poursuit encore quelques jours.

Ainsi, en direction NORD, une voie est fermée entre 6 h et 15 h jusqu'à vendredi inclusivement. Tandis qu'en direction SUD, cette fermeture se déroule entre 9 h et 17 h et ce, jusqu'au vendredi 8 novembre.

### AUTOROUTE 20 (Sainte-Julie)

De 20 h ce soir à 5 h 30 jeudi, l'autoroute 20 sera complètement fermée en direction de Québec et ce, entre l'autoroute 30 et le chemin du Fer-à-Cheval, à Sainte-Julie.

Les usagers devront emprunter un contresens sur l'autoroute 20 habituellement utilisée vers l'OUEST.

Cette fermeture permettra le scellement des fissures sur la chaussée et nécessite une température clémente.

### TUNNEL LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE

De 22 h ce soir à 5 h 45 jeudi, la voie de droite sera fermée dans le tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, en direction de Montréal.

Ceci pour l'entretien du système d'éclairage.

### AUTOROUTE 25 (Longueuil)

De 21 h ce soir à 6 h jeudi, la voie de droite sera fermée sur l'autoroute 25 en direction de Québec, sur le pont de l'île Charron.

Ceci afin d'effectuer la vérification dudit pont.

### AUTOROUTES 40 et 720

Dans le cadre du traçage des lignes blanches sur la chaussée, des fermetures auront lieu cette nuit, selon les modalités suivantes:

- Autoroute 40 vers l'EST: une voie fermée en alternance entre le boulevard Langelier et la jonction pour l'autoroute 640; de minuit ce soir à 1 h 30;
- Autoroute 40 vers l'OUEST: une voie fermée en alternance entre la jonction pour l'autoroute 640 et le boulevard Langelier; entre 2 h et 3 h (le jeudi 31 octobre);
- Tunnel Ville-Marie vers l'OUEST: fermeture complète du tunnel; entre 3 h 30 et 4 h 30 (le jeudi 31 octobre). En cas de pluie, cette fermeture sera annulée;
- Tunnel Ville-Marie vers l'EST: deux voies sur trois fermées en alternance depuis l'entrée du tunnel jusqu'à la rue Pineau; de 4 h 30 à 5 h 30 (le jeudi 31 octobre).

Transports Québec invite les automobilistes à redoubler de prudence et à s'informer des travaux routiers en téléphonant au (514) 873-4040.

**ANNEXE 3**

**DEMANDE AU COMITÉ DES CHRONIQUEURS**



Comité Technique Ministère - Chroniqueurs

Fiche d'identification des cas répertoriés

No du Cas: 13.1

Localisation

Autoroute	:	_____	Région	:	_____
Tr. Section	:	_____	District	:	_____
Direction	:	_____	Municipalité	:	_____
Chainage	:	_____	Côté de route	:	_____

Description sommaire

Monsieur Laroche fait ressortir que le M.T.O. devrait s'inspirer des communiqués émanant de la Ville de Montréal. Ils sont limpides, concis et ils se visualisent bien. Le M.T.O. devrait revoir son approche.

Responsable du dossier : François Auger et Patrice Poissant

Mesure corrective recommandée

Estimation du coût : \_\_\_\_\_ \$

Suivi du cas :

Relevé effectué le : \_\_\_\_\_

Correction apportée le : \_\_\_\_\_

Coût réel des travaux : \_\_\_\_\_ \$

**ANNEXE 4**

**TABLEAU-SYNTHESE: AVIS DE TRAVAUX**

LOCALISATION	N ou M ***	DIRECTION /TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
Échangeur Turcot et ses approches		A-15 N et S de St-Jacques à Atwater (3.5 km)	Une voie fermée en tout temps dans cha- que direction (présentement voie de droite)	91-10-31	Réfection des structures, de la chaussée, éclai- rage et signalisa- tion		R-22
		A-15 N et S de St-Patrick à Atwater (2.5 km)	Voie du centre fermée dans les deux dir. -20h00 à 6h00 du lundi au jeudi incl. -22h00 vendredi à midi dimanche -22h00 dimanche à 6h00 lundi				R-22
		Entrée LaVérendrye pour A-15 SUD vers pont Champlain	Fermeture complète depuis le 20 août pour une durée de 3 semaines	91-09-10	Réfection complète de l'entrée	rues Galt, La- Salle, et Wellington	R-22
	***	Entrée LaVérendrye pour A-15 NORD	Fermeture complète dès le mardi 3 sept. à 20h00 jusqu'au 25 sept. au matin	91-09-25	Réfection complète de l'entrée	rues Galt ou Champlain, De l'Eglise, Anger St-Patrick, ave. Atwater	R-22/ C-284
	***	Bretelle A-20 EST pour A-720 EST de Dorval vers auto- route Ville-Marie	Fermeture complète de 23h00 ce soir à 8h30 samedi SAMEDI ET DIMANCHE: bretelle ouverte	91-08-31	Réparation de ta- bliers		R-22/ C-284
	***	Bretelle A-20 EST pour A-15 NORD	Fermeture complète selon l'horaire suivant: SAMEDI et DIMANCHE: pas de fermeture lundi: de 21h00 à 5h30 mardi 2 sept. mardi: de 21h00 à 5h30 mercredi mercredi: de 21h00 à 5h30 jeudi jeudi: de 22h00 à 5h30 vendredi vendredi: de 23h00 à 8h30 samedi le 6 septembre	91-09-06	Réparation de ta- bliers		R-22/ C-284

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

LOCALISATION	IN ou M ***	DIRECTION /TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
Echangeur Ville St- Pierre et ses approches		Bretelle A-20 E et Ouest + Route 138 au dessus du canal	Depuis le 4 avril fermetures complètes ou partielles des bretelles en provenan- ce de A-20 E et O pour la R-138 ouest (pont Mercier)	Phase II 91-10-30	Réfection des bre- telles et élargis- sment de la R-138		R-22
	***	Bretelle A-20 EST pour le pont Mer- cier	Fermeture complète des bretelles de 19h00 ce soir à 20h00 samedi LUNDI: bretelle ouverte	91-08-31	Travaux de béton- nage		C-282
	***	Bretelle A-20 OUEST pour le pont Mer- cier	Fermeture complète des bretelles de 19h00 ce soir à 4h00 dimanche LUNDI: bretelle ouverte	91-09-01	Travaux de béton- nage		C-282
Echangeur Jct A-20, A-25 et R-132		Bretelles (22 au total)	* TRAVAUX TERMINES *		Réfection des glis- sières de sécurité		C-284
Echangeur Anjou			Fermetures partielles et sporadiques possibles	Sept. 91	Réfection des structures		R-22
Pont de l'île aux Tourtes A-40		Sur le pont direc- tion EST	Voie de droite rouverte, donc 3 voies disponibles. Fermetures partielles et sporadiques possibles dans les pro- chaines semaines	91-09-16	Renforcement du pont	nil	R-22
		Sur le pont direc- tion OUEST	Fermeture de la voie de droite en perma- nence	91-09-16 environ	Réparation piliers et parapets		

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

LOCALISATION	N ou M ***	DIRECTION / TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
Pont Taschereau A-20		Vieux pont (est)	Depuis le 27 juin 91, le vieux pont est fermé. Contresens à une voie par direction sur l'autre pont	92-10-30	Démolition et reconstruction du pont	N.B. Réduction tarifaire sur train banlieu	R-22
Boul. Cardinal Léger Ile Perrot et Terrasse Vaudreuil	***	Entre A-20 et centre commercial	Depuis le 29 août, fermeture partielle et sporadique du boulevard (1 voie sur 2 minimum dans chaque direction)	Fin sept.	Pose d'une conduite pluviale	Via 5e avenue et boulevard de l'île Perrot	R-22/ C-284
Pont Gali-peault A-20		Vieux pont (ouest)	Fermeture totale du pont depuis vendredi 2 août (sert en direction ouest habituellement)		-		
	***	Nouveau pont dans les 2 directions	** ROUVERT depuis 12h45 jeudi **				C-282
Pont Jacques-Cartier	***	Approche du pont en provenance du boul. Taschereau R-134 N	** TRAVAUX TERMINES **	Fin août	Réfection du viaduc	*	R-22
	***	Sortie du pont accès R-132 et rue Ste-Hélène et Lafayette	** TRAVAUX TERMINES **	Fin août	Réfection des viaducs	*	R-22
Pont Jacques-Cartier	***	Direction sud Horaire exceptionnel cette fin de semaine	Voie de droite fermée sur le tablier du pont selon l'horaire suivant: vendredi: de 21h00 à 6h00 samedi: de 18h30 à 6h00 dimanche: de 18h00 à 6h00 mardi: retour à l'horaire régulier ** Note: horaire sujet à changement selon les besoins de l'entrepreneur	91-09-02  91-11-08	Travaux de peinture	*	R-22/ C-284

\*\*\* Nouveau chantier ou modification  
 \* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

AVIS DE TRAVAUX

DATE: 91-08-30  
 SOURCE: Jean-Claude Boivin  
 NUMERO DE TELEPHONE: (514) 873-6844

LOCALISATION	N ou M	DIRECTION / TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
Pont Champlain	***		Travaux préparatoires à la reprise des travaux de construction sur le pont auront lieu aux environs du 4 sept. Communiqué sera émis au moment opportun Note: ces travaux avaient lieu la nuit	91-10-30	Réfection	*	R-22
	***	Direction SUD	Fermeture de la voie de gauche de 8h00 samedi à 12h00 le mardi 2 septembre	91-09-02	Travaux à la bande médiane	*	C-284
	***	Direction NORD	Fermeture de la voie de gauche: samedi: de 7h00 à 17h00 dimanche: de 7h00 à 15h00	91-09-01	Travaux à la bande médiane	*	C-284
Pont de l'île des Soeurs	***	Direction SUD	Fermeture de la voie de droite lundi au jeudi: de 5h00 à 15h00 vendredi: de 5h00 à 14h00	Fin sept.	Pose de conduite pluviale	*	C-284
Pont Clément OUEST	***	Direction centre-ville OUEST	Dès le lundi 3 sept. fermeture complète du lundi au vendredi de 19h00 à 5h00 le lendemain	91-09-30	Travaux de réparation divers	*	R-22/ C-284
	***	Bretelle d'accès A-15 Nord pour A-Bonaventure vers Montréal (près du pont Champlain)	Dès le lundi 3 sept. fermeture complète du lundi au vendredi de 19h00 à 5h00 le lendemain	91-09-30	Travaux de réparation divers	*	R-22/ C-284
A-20 EST	***	Depuis route 229 sur 1 km	Fermeture d'une voie de 7h00 à 17h00 samedi le 31 août	91-08-31	Ensemencement au labords de l'auto-route		R-22/ C-284
A-20 OUEST	***	De A-13 jusqu'au rond-point Dorval	Voie de gauche fermée de 0h01 mardi à 5h30 vendredi	91-09-06	Entretien réseau souterrain par Bell-Canada		R-22/ C-284

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

LOCALISATION	IN ou M ***	DIRECTION /TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
Autoroute 40 et voie de service		Hauteur du viaduc Galeries d'Anjou	Fermetures autorisées: Dimanche à mercredi incl. de: 21h00 à 5h00 les lendemains Jeudi de 22h00 à 5h00 vendredi Vendredi et samedi de 22h00 à 7h00 les lendemains	91-09-15	Réfection	Note: Maître d'oeuvre: Ville d'Anjou	R-22
A-40 EST et OUEST	***	Hauteur du viaduc Galeries d'Anjou	Fermeture complète: mardi: de 21h00 à 5h00 mercredi 4 sept mercredi: de 21h00 à 5h00 jeudi 5 sept.	91-09-04	Jet de sable		R-22/ C-284
A-40 OUEST	***	Entre Sortie boul. Ray Lawson et boul. Galeries d'Anjou	Fermeture permanente de la voie de droi- te de 0h01 mardi à vendredi 6 sept.	91-09-06	Réparation de la dalle de béton		R-22
		Boul. Roy-René au boul Gal. d'Anjou	Fermeture permanente de la voie du cen- tre de 0h01 mardi à vendredi 6 sept. horaire: de 9h00 à 5h30 le lendemain donc ouvert entre 5h30 et 9h00	91-09-06 <i>190000</i>	Réparation de la dalle de béton		R-22
A-40 EST		Pont Charles-de- Gaulle à A-640 (distance 1.7 km)	** TRAVAUX REPORTEES DE QUELQUES JOURS ** Les travaux devaient débuter le mardi 20 août	Indéter- miné	Planage et pose de couche d'usure		R-22
A-40 OUEST		A-640 vers pont Charles-de-Gaulle (distance 1.7 km)	** TRAVAUX REPORTEES DE QUELQUES JOURS ** Les travaux devaient débuter le mardi 20 août	Indéter- miné	Planage et pose de couche d'usure		R-22
A-13 NORD et SUD		Entre A-640 et A-20 distance de 21.5 km	Dès le lundi 26 août, fermeture de la voie de droite en direction NORD et SUD selon l'horaire suivant en dehors des heures de pointes: direction SUD: entre 9h00 et 17h00 direction NORD: entre 7h00 et 15h00  ** TRAVAUX SUSPENDUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE **	Indéter- miné	Etude de comporte- ment de la chaussée Ministère des Transports du Qué- bec		R-22/ C-278

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

LOCALISATION	N ou M ***	DIRECTION /TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
A-15 S et N		Entre St-Jérôme et autoroute 640	Fermetures en alternance dans les 2 di- rections du lundi au jeudi de: 19h30 à 6h00  Prolongation des travaux jusqu'au 6 septembre au lieu du 20 août	91-09-06	Travaux de planage et pavage		R22
A-15 SUD Saint-Antoine	***	Entre sortie 35 Aéroport de Mirabel et sortie 31 Mirabel-St-Janvier	2 voies fermées de 21h30 ce soir à 7h30 samedi	91-08-30	Travaux de planage		C-284
Viaducs au- dessus A-15 Laurentides	***	Viaducs: Cartier, St-Elzéard, Dage- nais et Ste-Rose	** TRAVAUX TERMINES **	Fin août	Réfection des via- ducs		R-22
A-15 (132) Rive-sud		Entre boul. Mont- calm et rue Léon- Eloy à La Prairie	Depuis le lundi 15 juillet, fermeture de la voie de gauche dans les 2 directions Prolongation des travaux jusqu'au ven- dredi 30 août au lieu du 23 août	91-09-30	Construction bande centrale type "New-Jersey"		R-22
132 ouest		Hauteur de la sortie Roland- Therrien	Depuis le 4 août, fermeture de 2 voies sur 3 tous les soirs de : 18h00 à 6h00 les lendemains	91-09-04	Réparation de la promenade René- Lévesque par ville de Longueuil		R-22

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

LOCALISATION	IN ou M ***	DIRECTION /TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
A-15 NORD et SUD (R-132)		Dans les villes de LaPrairie et Can- diac	Depuis le 16 août, fermeture de 1 voie sur 2 du lundi au vendredi de 7h à 18h30	91-10-07	Construction bande centrale type "New-Jersey"		R-22
A-15 vers SUD		Depuis pont rivière St-Jacques à La- Prairie sur 1.75 km	Fermeture de 1 voie sur 3 par tronçon de 500 mètres	Mi-sept			
A-15 vers NORD		1/2 km avant boul. Montcalm à Candiac	Fermeture de 1 voie sur 2 dès la fin des travaux en cours à LaPrairie	91-10-07			
Pont Médéric- Martin	***	A-15 NORD Vers Laval ** horaire excep- tionnel de cette fin de semaine**	3 voies disponibles en direction NORD 2 voies disponibles en direction SUD selon l'horaire suivant: de 14h00 vendredi à 13h00 lundi 1er sept mardi: de 15h00 à 19h00	Phase 1: 91-10-30 fin des travaux: 1992	élargissement du tablier et réfec- tion		R-22
	***	A-15 SUD Vers Montréal ** horaire excep- tionnel de cette fin de semaine**	3 voies disponibles en direction SUD 2 voies disponibles en direction NORD selon l'horaire suivant: de 13h00 à 22h00 le lundi 1er septembre mardi: de 5h00 à 9h00				
A-15 S Des Laurentides	***	Sortie #10 (A-440)	Dès le samedi 30 sept. à 4h00, 2 voies disponibles Note: fermeture sporadique prévue en dé- but de semaine pour marquage de la chaussée	91-09-03 environ	Marquage de la chaussée		R-22/ C-284
		Avant pont Médéric- Martin et sortie #10 (A-440)	Fermeture sporadique de la voie de droite prévue en début de semaine pour marquage de la chaussée		Marquage de la chaussée		R-22/ C-284

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

LOCALISATION	N ou M ***	DIRECTION / TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
A-25 N et S		Hauteur du ruisseau des Anges à mi-chemin entre Mas-couche et St-Esprit sur 1 km	Depuis le 22 juillet, fermeture complète de l'autoroute 25 dans les 2 directions (distance de 1 km)	91-09-04	Travaux préparatoire à l'asphaltage	Circulation à contresens sur nouvelle chaussée	R-22
A-10 EST Chambly et Carignan	***	Depuis rivière l'Acadie jusqu'à A-35 ( 3 km )	A) Contresens sur 1 km sur travée OUEST de 22h00 ce soir à 7h00 samedi B) Circulation sur l'accotement sur travée EST de 22h00 ce soir à 7h00 samedi C) 1 voie sur 2 fermée de 20h00 lundi à 1h00 mardi	91-09-02 91-09-02	Travux de planage et pavage Travux de planage et pavage		C-284 C-284
A-10 OUEST	***	Depuis A-35 jusqu'à rivière l'Acadie	Fermeture complète de 1h00 à 5h00 mardi Circulation à contresens sur A-10 EST à raison d'une voie par direction	91-09-02	Travux de planage et pavage		C-284
A-10 EST	***	Hauteur boul. Milan Hauteur A-30	Fermeture de 1 voie de 22h00 vendredi à 7h00 samedi	91-08-31	Construction virage en "U"		C-284
A-520 EST et OUEST (près de Dorval)		Hauteur de la rue Marshall	Depuis le lundi 12 août, fermeture d'une voie du lundi au vendredi: de 20h00 à 5h00 le lendemain	91-09-12 environ	Construction pont à étage + prolongement voie de service		R-22
R-115 EST St-Hubert/ St-Bruno		Viaduc au-dessus A-30	Depuis le 12 août, fermeture d'une voie en alternance, EN TOUT TEMPS	91-09-12	Réparation de la chaussée		R-22
R-341		Entre pont de la Rivière l'Assomption et municipalité de l'Epiphanie (distance 10.5 km)	Dès le 19 août, circulation alternative par signaleurs sur le tronçon ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	91-09-06	Réparations et nouvelle couche d'usure		R-22

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

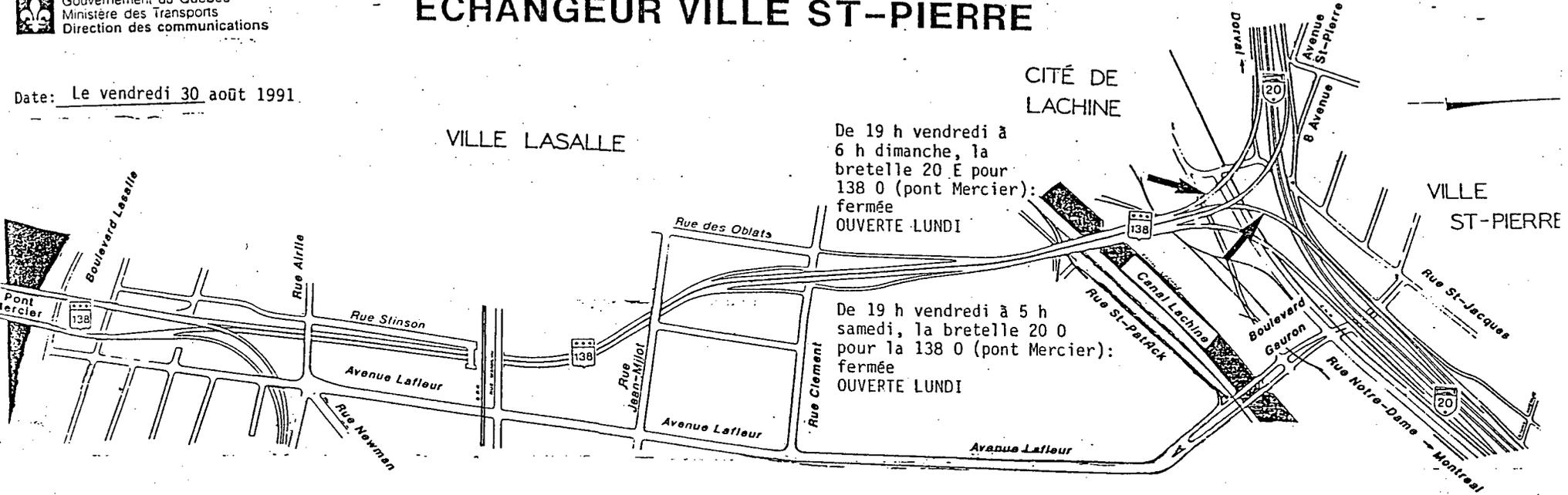
LOCALISATION	N ou M ***	DIRECTION /TRONCON	Restriction (date, horaire)	FIN DES TRAVAUX PREVU	MOTIF	VOIES DE CONTOURNEMENT	COMM. NUMERO
A-440 EST et OUEST		Entre A-13 et boul. Industriel distance 7 km	Depuis le 26 août, fermeture partielle ou complète de A-440 pour 1 mois environ selon l'horaire suivant:  Travaux de planage: 1 voie sur 2 fermée  Pose de revêtement bitumineux: A-440 complètement fermée (1 seule di- rection) lundi: de 20h00 à 5h30 le lendemain mardi: de 20h00 à 5h30 le lendemain mercredi: de 20h00 à 5h30 le lendemain jeudi: de 22h00 à 5h30 le lendemain vendredi: de 22h00 à 8h00 le lendemain	91-09-26	Planage et nouveau pavage (MTQ)		R-21
A-440 EST	***	** CE SOIR **	1 voie sur 2 fermée entre boul. Labelle et boul. Industriel de 22h00 ce soir à 8h00 samedi * Aucune fermeture samedi, dimanche, et lundi *	91-09-31	Travaux de planage		R-22/ C-284
A-520 EST et OUEST	***	Entre 55e ave. et Sortie Dorval - boul. Cardinal	Fermeture de la voie de gauche dans les 2 directions selon l'horaire suivant: vendredi: de 20h00 à 5h00 samedi possibilité prolongation jusqu'à 7h00 mardi: de 20h00 à 5h00 mercredi mercredi: de 20h00 à 5h00 jeudi jeudi: de 20h00 à 5h00 vendredi le 5 septembre	91-09-05	Construction massif ancrage pour surper- signalisation		C-284

\*\*\* Nouveau chantier ou modification

\* Sous la juridiction de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (organisme fédéral)

# ECHANGEUR VILLE ST-PIERRE

Date: Le vendredi 30 août 1991



De 19 h vendredi à  
6 h dimanche, la  
bretelle 20 E pour  
138 0 (pont Mercier):  
fermée  
**OUVERTE LUNDI**

De 19 h vendredi à 5 h  
samedi, la bretelle 20 O  
pour la 138 0 (pont Mercier):  
fermée  
**OUVERTE LUNDI**



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Direction des communications

# ÉCHANGEUR TURCOT

Date: Le vendredi 30 août 1991



MONTREAL  
CENTRE-VILLE

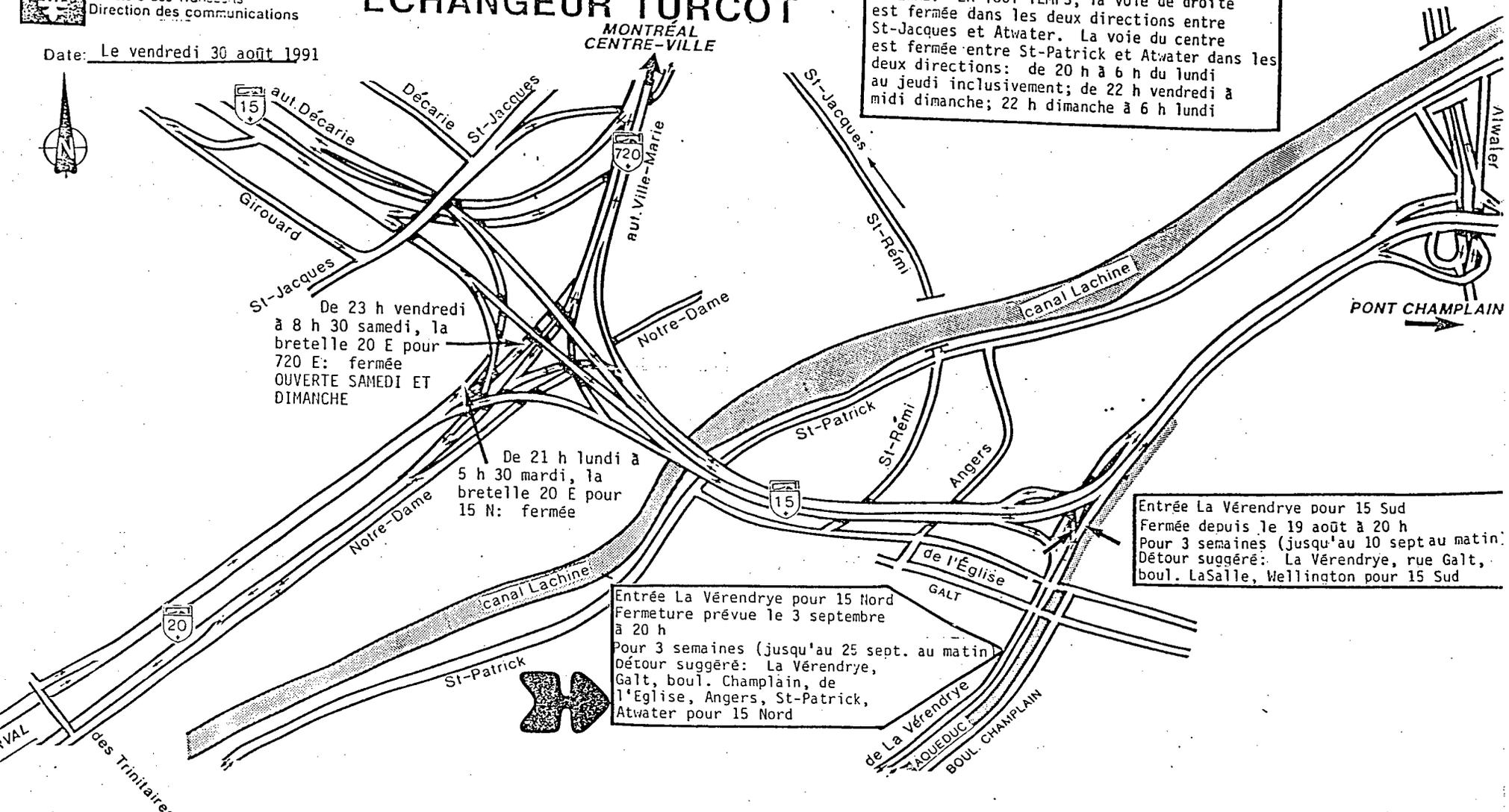
GENERAL: EN TOUT TEMPS, la voie de droite est fermée dans les deux directions entre St-Jacques et Atwater. La voie du centre est fermée entre St-Patrick et Atwater dans les deux directions: de 20 h à 6 h du lundi au jeudi inclusivement; de 22 h vendredi à midi dimanche; 22 h dimanche à 6 h lundi

De 23 h vendredi à 8 h 30 samedi, la bretelle 20 E pour 720 E: fermée  
OUVERTE SAMEDI ET DIMANCHE

De 21 h lundi à 5 h 30 mardi, la bretelle 20 E pour 15 N: fermée

Entrée La Vérendrye pour 15 Nord  
Fermeture prévue le 3 septembre à 20 h  
Pour 3 semaines (jusqu'au 25 sept. au matin)  
Détour suggéré: La Vérendrye, Galt, boul. Champlain, de l'Eglise, Angers, St-Patrick, Atwater pour 15 Nord

Entrée La Vérendrye pour 15 Sud  
Fermée depuis le 19 août à 20 h  
Pour 3 semaines (jusqu'au 10 sept au matin)  
Détour suggéré: La Vérendrye, rue Galt, boul. LaSalle, Wellington pour 15 Sud



**ANNEXE 5**

**GUIDE D'UTILISATION DU LOTUS**

Guide d'utilisation du LOTUS

Table des matières

Copiez le contenu d'une cellule . . . . .

Démarrer LOTUS . . . . .

Déplacer le curseur . . . . .

Imprimer un tableau . . . . .

Inscrire un texte dans une cellule . . . . .

Lexique . . . . .

Modifier un texte dans une cellule . . . . .

Quitter LOTUS . . . . .

Récupérer un fichier . . . . .

Sauvegarder un fichier . . . . .

Ce qui apparaît à l' <ECRAN> C:>  
Tapez 123 pour accéder au logiciel

-Pour accéder au menu en tout temps il faut taper la barre  
oblique ( / )

<Le menu permet d'effectuer les différentes commandes>

### Récupérer un fichier

#### A) A partir du disque dur

- Accédez au menu /
- tapez F pour File
- tapez R pour Retrieve
- tapez [F3] Ceci permet de visualiser le choix
- déplacez le curseur sur document choisi tapez [Entré]

→ <Procédure si l'on travaille sur un nouveau document>

-Appelez le document de la journée précédente:

exemple: A910806.wk1

Sauvegardez tout de suite le nouveau document en lui donnant la date d'aujourd'hui:

File

Save

<ECRAN> C:\1\A910806.WK1

TAPEZ a

<ECRAN> C:\1\a continuez à tapez 910807.wk1

Vous pouvez maintenant faire les modifications nécessaires

#### B) A partir d'une disquette

- Accédez au menu /
- tapez F pour File
- tapez R pour Retrieve

<ECRAN> C:\1\A910806.WK1

TAPEZ la lettre a

<ECRAN> C:\1\A

tapez **backspace** jusqu'à ce que le c: disparaisse, remplacez le par a: ou b: selon le besoin

→ <Procédure si l'on travaille pour modifier un document>

-Appelez le document de la journée précédente:

exemple: A910806.wk1 (document "Avis de travaux")

Sauvegardez tout de suite le nouveau document en lui donnant la date d'aujourd'hui:

File

Save

<ECRAN> C:\1\A910806.WK1

TAPEZ la lettre a

<ECRAN> C:\1\a continuez à tapez 910807.wk1

Vous pouvez maintenant faire les modifications nécessaires

## SAUVEGARDER UN DOCUMENT

File  
Save

<ECRAN> : Enter Save File Name C:\1\A910806 ou tout autre document

<ECRAN> : Cancel Replace

Vous déplacer le curseur jusqu'à REPLACE + [Entrée] ou tout simplement vous tapez R

Y (YES) pour confirmer

conseil → Sauvergarder le document au moins toutes les 5 minutes

## DÉPLACER LE CURSEUR

-Utilisez les flèches (→) sur le côté

Le curseur peut être déplacé à gauche, à droite, vers le haut et vers le bas

-Utilisez la fonction [ F5 ] pour déplacer le curseur à une cellule en particulier

[ F5 ] + numéro de la cellule exemple Z-26

QUITTER LOTUS

- Accédez au menu /
- Tapez Q pour quit (ou déplacez le curseur jusqu'à quit +  
[ Entrée ]
- Le programme demande si l'on veut quitter tapez Y pour oui

Note : il est important de sauvegarder les derniers changements avant de quitter le logiciel, sinon

	A	B	C
1			
2			XXXX

exemple XXXX est dans la cellule C-2

**ANNEXE 6**

**LES SERVICES ASSURÉS PAR LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
DU MTQ POUR LA SOCIÉTÉ DES PONTS JACQUES-CARTIER  
ET CHAMPLAIN INC.**



**NOTE**

DESTINATAIRE: Michel Labonté  
Chef de la division renseignement

EXPEDITEUR : François Auger  
Agent d'information

DATE : Le 21 novembre 1991

OBJET : Les services assurés par la Direction des communications du MTQ pour la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.

---

Depuis quelques années (quatre ans), la Direction des communications du MTQ assure le bulletin du Réseau d'information en circulation (RIC). Le RIC a pour objectif de colliger pour les médias l'ensemble des travaux pouvant affecter la circulation automobile sur le réseau routier de la région métropolitaine. Entre autres, la Salle de presse reçoit et diffuse les informations pour la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (les deux ponts et l'autoroute Bonaventure), l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (pont Mercier), le Canadien National (pont Victoria), l'Hydro-Québec (pont Larocque) et de certaines municipalités à l'occasion (ex.: Anjou).

Selon les travaux effectués par ces organismes, le personnel de la Salle de presse doit consacrer une part relativement importante de ses énergies à colliger et à diffuser les informations provenant de ces organismes, sans compter le retour de l'information aux sources.

Cette année, nous avons à traiter beaucoup d'informations provenant de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain.

Ainsi, concernant le RIC:

Numéro du communiqué	Nombre de lignes	Telbec (tarif pour le MTQ)*	Telbec (tarif privé**)
R-4	54	99¢	179,80 \$
R-6	41		151,20
R-7	90		259,00
R-8	96		272,20
R-9	105		292,00
R-11	25		116,00
R-12	69		212,80
R-13	108		298,60
R-14	148		386,60
R-15	131		349,20
R-16	115		314,00
R-17	88		254,60
R-18	82		241,40
R-19	93		265,60
R-20	91		261,20
R-21	72		219,40
R-22	98		286,60
R-23	74		223,80
R-24	-		-
R-25	74		223,80
R-26	80		237,00
R-27	104		289,80

\* A 99¢ la ligne.

\*\* 105 \$ minimum (20 lignes) plus 2,20 \$ par ligne additionnelle.

---

Numéro du communiqué	Nombre de lignes	Telbec (tarif pour le MTQ)	Telbec (tarif privé)
R-28	95		270,00 \$
R-29	118		320,60
R-30	100		285,40
R-31	92		263,40
R-32	66		206,20
R-33	52		175,40
<hr/>			
Sous-total	2 154	2 132,46 \$	6 855,60 \$

---

Pour les communiqués,

---

Numéro du communiqué	Nombre de lignes	Telbec (tarif privé)
C-67	16	105,00 \$
C-70	16	105,00
C-77	32	127,00
C-78	22	109,40
C-86	19	105,00
C-91	23	111,60
C-102	10	105,00
C-115	6	105,00
C-123	4	105,00
C-129	8	105,00
C-131	4	105,00
C-141	4	105,00
C-142	9	105,00
C-144	18	105,00
C-154	10	105,00

---

Numéro du communiqué	Nombre de lignes	Telbec (tarif privé)
C-157	20	105,00 \$
C-160	13	105,00
C-168	28	122,60
C-169	29	124,80
C-173	7	105,00
C-175	8	105,00
C-178	16	105,00
C-187	16	105,00
C-196	3	105,00
C-202	24	113,80
C-209	8	105,00
C-215	32	131,40
C-216	15	105,00
C-224	13	105,00
C-225	29	124,80
C-232	16	105,00
C-233	28	122,60
C-234	20	105,00
C-235	21	107,20
C-236	32	131,40
C-238	50	171,00
C-240	48	166,60
C-241	50	171,00
C-245	19	105,00
C-246	12	105,00
C-249	9	105,00
C-250	15	105,00
C-252	19	105,00
C-258	8	105,00
C-259	11	105,00
C-261	14	105,00
C-267	10	105,00
C-277	12	105,00
C-281	9	105,00
C-282	8	105,00
C-284	55	182,00
C-286	30	127,00

---

---

Numéro du communiqué	Nombre de lignes	Telbec (tarif privé)
C-287	10	105,00 \$
C-291	23	111,60
C-292	14	105,00
C-297	14	105,00
C-298	11	105,00
C-299	7	105,00
C-300	46	162,20
C-302	20	105,00
C-306	20	105,00
C-309	14	105,00
C-312	13	105,00
C-313	47	164,40
C-317	8	105,00
C-319	33	105,00
C-320	70	215,00
C-323	33	133,60
C-324	20	105,00
C-326	32	131,40
C-328	44	157,80
C-330	40	149,00
C-331	24	113,80
C-332	7	105,00
C-334	7	105,00
C-336	7	105,00
C-337	48	166,60
C-339	25	116,00
C-340	15	105,00
C-342	28	105,00
C-343	14	105,00
C-345	22	109,40
C-346	26	118,20
C-347	19	105,00
C-349	20	105,00
C-351	19	105,00
C-356	21	107,20
C-362	12	105,00
C-363	20	105,00

---

---

Sous-total	1 806	10 195,40 \$
		704,88 \$
		(tarif MTQ)

---

Total:

Nombre de lignes pour les deux sortes de communiqués: 3 960  
Tarif pour le MTQ: 3 920,40 \$  
Tarif privé:  
- RIC: 6 855,60 \$ ] 17 051,00 \$  
- Communiqués: 10 195,40 \$ ]

---

Donc, pour la diffusion par Telbec, le MTQ a déboursé, à date (10 novembre) en 1991, 3 920,40\$ alors que la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, pour le même nombre de lignes, aurait dû déboursier 17 051,00 \$.

### Fermetures ponctuelles

La Salle de presse traite aussi les fermetures ponctuelles sur le réseau entretenu par la Société. Ainsi, à chaque avis reçu, les chroniqueurs sont appelés (CKAC, CJMS, CFGL, CJAD en tout temps et CBF, CIEL-CIME, CKVL, Rick Leckner aux heures de pointe). De plus, l'agent de liaison sur la route vérifie les fermetures annoncées.

De plus, dans le cadre de la réouverture de l'estacade, nous avons avisé les médias du passage des navires aux écluses de Sainte-Catherine.

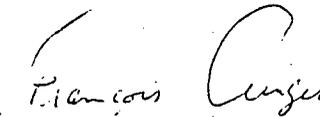
### Fermetures planifiées

En plus des frais occasionnés pour la diffusion des communiqués, la Salle de presse consacre du personnel afin de

traiter l'information reçue de la Société. A cette fin, une agente d'information consacre en moyenne le tiers de son temps pour les travaux de la Société et une secrétaire en assure la dactylographie, la mise en page et l'envoi par télécopieur ou par courrier à divers organismes. Bien qu'il soit hasardeux d'avancer une valeur pour le personnel consacré à la Société, nous avançons qu'environ 25 000 \$ par an sont encourus par le MTQ.

#### **Autres considérations**

En plus des énergies consacrées à recueillir et à diffuser l'information pour la Société, il faut aussi considérer les effets négatifs pour le MTQ de diffuser les erreurs commises par la Société et acheminer par la Salle de presse. Il est difficile pour le public et certains chroniqueurs de dissocier les travaux du MTQ de ceux de la Société.



François Auger

FA/mab

c.c. Yvan Paquette

p.j.

ANNEXE 7

ÉCHÉANCIER ET COUTS DES CHANTIERS

ECHÉANCIER ET COUTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COUTS
ECHANGEUR ANJOU (A-25 et A-40) Réparation des 3 structures: >A-40 EST et OUEST >A-40 EST pour A-25 SUD >A-40 OUEST pour A-25 SUD (T. Sanogo)	91-05-22	91-05-27	91-08-13 (15 semaines)		
ECHANGEUR 640-40	Reporté en 1992		Automne 1993		
ECHANGEUR TURCOT (A-15) Construction (M. De Serre)		91-04-26	91-09-30		1991: 15 M\$
ECHANGEUR VILLE ST-PIERRE	91-04-04	91-04-04	91-10-31		1990: 4 500\$ 1991: <u>7 900\$</u> tot: 12 400

ECHÉANCIER ET COUTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COUTS
PONT CHAMPLAIN (AUTOROUTE-10-15-20) Construction, remplacement du tablier du pont 4 voies fermées de nuits (Société des ponts Jacques- Cartier et Champlain inc.)	91-04-08 ----- * interrup- tion des travaux 91-07-12	91-04-08 ----- * reprise des tra- vaux off. 91-08-05	reprise réelle 91-09-20	fin officielle 91-11-23	
PONT CHARLES-DE-GAULE (A-40) Réparation sous le pont et parapets Aucune entrave durant les heures de pointes	91-04-15	91-04-15	91-06-15	91-06-15	
PONT CLÉMENT OUEST (Autoroute Bonaventure) Fermeture complètes de nuits et parfois la fin de semaine Travaux de réfection divers (Société des ponts Jacques- Cartier et Champlain inc.)	91-09-03	91-09-03	91-09-30	91-10-17	
PONT CLÉMENT EST	91-10-01	91-10-01	91-10-26	?	
PONT GALIPEAULT (firme Pelmont)		91-08-22	92-10-31		11,7 M\$
PONT DU GOUVERNEMENT (Chertsey Canton) Fermeture complète Réfection du tablier du pont Daniel Parent Région 6-5	91-10-01	91-10-01	91-11-08		

ECHÉANCIER ET COÛTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COÛTS
PONT JACQUES-CARTIER et ses approches Réfection des 3 viaducs Fermetures partielles et permanentes (Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.)	91-04-26	91-04-26	91-08-18	91-08-29 fin des fermetures ..... 91-09-06 fin des travaux	
PONT MATHIEU NORD (A-25) (Relie Laval à l'île St-Jean) Réfection de la dalle de béton Fermeture d'une voie sur 2 en direction NORD	91-10-07	91-10-07	91-10-11		
PONT MÉDÉRIC MARTIN (A-15 des Laurentides) Élargir de de 6 à 8 voies + Élargissement de la sortie 10 à 2 voies Aucune entrave aux heures de pointe (Robert Brisson)	91-03	91-04-01	91-09-12 fin des fermetures ..... 91-11-04 fin des travaux		
PONT MERCIER OUEST Nettoyage et peinture Fermeture d'une voie sur 2 de 19 h à 12 h (midi) (Robert Dupont)		91-07-18	91-08-16		
PONT TASCHEREAU (Robert Gagnon)		91-06-25	92-10-31		8,8 M\$

ECHÉANCIER ET COÛTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COÛTS
AUTOROUTE 10 (Brossard) Pavage (nuit)					
AUTOROUTE DES LAURENTIDES (A-15) Structures boul. Cartier, St-Elzéar, Dagenais, St-Rose (Laval) Réparation de la surface de béton et dessous des struc- tures (entre sorties 15 et 16)		91-06-03	91-09-23 (16 semai- nes)	91-08-30	Yves Dussault 6-3
AUTOROUTE DES LAURENTIDES (A-15) (Chemin Côte-Vertu au boul. Curé-Labelle) Réparation des structures (7)		91-05-06	91-08-26	?	
AUTOROUTE 15 NORD et SUD (De l'A-640 jusqu'à St- Jérôme) Pavage et planage		91-07-15	91-09-25		
AUTOROUTE 20 OUEST (Hauteur de St-Hyacinthe) Plannage et couche d'usure Fermeture complète sur 4 km avant la sortie 123 [Circulation à contresens sur A-20 EST] Gilles Lachapelle (6-2)		91-09-24	91-09-24	91-10-11	

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COUTS
AUTOROUTE 20 (Ste-Julie) Pavage de nuit					
AUTOROUTE 25 NORD et SUD Entre Mascouche et St-Esprit Travaux de réparation de pon- ceau et pavage Fermeture complète [Circulation à contresens sur nouvelle chaussée à l'EST de l'A-25] Yvan Denis (région 6-2)	91-07-22	91-07-22	91-08-18 ?		
AUTOROUTE 30 (St-Bruno, Boucherville) Pavage (nuit)					
AUTOROUTE 30 EST et OUEST Construction 1 à 2 voies	91-09		Automne 92 ou été 93		
AUTOROUTE 40 Pont rivière de l'Assomption; Benjamin-Moreau + Viaducs CPR Réfection partielle de la dalle 2 à 3 voies disponibles (Jean Kelly, Yvan Denis) (région 6-5)		91-09-10	91-11-01		Catcan ent. 300 000\$
AUTOROUTE 40 EST A l'Assomption entre R-343 et R-131 Pavage de nuit (Yvan Denis région 6-5)	91-09-15 ou 91-08-22				

ECHEANCIER ET COUTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COUTS
A-40 EST et OUEST (Du pont Charles-de-Gaulle à A-640) Fermeture: 1 à 2 voies sur 3 (Région 6-5)	Reporté en 1992		2 à 3 semaines		
AUTOROUTE 40 OUEST (Boul. Henri-Bourassa à boul. St-Charles à Pointe-Claire) Plannage et couche d'usure (nuit) (J.-L. Bossé)	Juin 1992		10 semaines (2 mois)		
AUTOROUTE 440 (Laval) (A-13 - boul. des Laurentides) Plannage et couche d'usure (nuit) (J.-L. Bossé)	91-08-19	91-08-26	91-10-18		
ECHANGEUR ANJOU (A-25 et A-40) Réparation des 3 structures: >A-40 EST et OUEST >A-40 EST pour A-25 SUD >A-40 OUEST pour A-25 SUD (T. Sanogo)	91-05-22	91-05-27	91-08-13 (15 semaines)		

ECHÉANCIER ET COÛTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COÛTS
RACCORDÉMENT A-40 EST et OUEST <A-15 NORD> A-15 SUD pour A-40 EST et OUEST Joints et dalle de béton (T. Sanogo)	Mi-septembre 1991 ou (été 1992)		1991 8 semaines		

ECHEANCIER ET COUTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COUTS
AUTOROUTE 40 OUEST [Début 2,86 km à l'est de l'échangeur Anjou jusqu'à l'échangeur] Réfection de la dalle (Jour) -1 voie ouverte en tout temps -heure de pointe 2 à 3 voies ouvertes (M. Nadi ou M. Bossé)	91-08-19	91-09-03	91-11-17		No 6365 91-06-05
AUTOROUTE 640 (Ste-Thérèse, Boisbriand) (Région 6-4) 4 ponts à étage Fermeture d'une voie (Jour) (D. Langdo)	91-10-15		Mi-nov. 5 semaines		
AUTOROUTE 640 EST [R-335 à R-337 sur 6 km] Fermeture de 2 voies de 6h30 à 18h00 >Circulation sur l'accotement (Région 6-5)		91-10-07	91-10-18		

ECHEANCIER ET COUTS DES CHANTIERS

LIEU	DEBUT OFFICIEL	DEBUT REEL	FIN OFFICIELLE	FIN REELLE	COUTS
R-132 (Tunnel Beauharnois) Réparation de l'asphalte, des bordures et des murs de béton du tunnel en direction OUEST (vers Beauharnois) >Fermeture complète de ce tunnel [Circulation à contresens dans le tunnel, direc. EST,] (Normand Deaudier, Adminis- tration de la voie maritime du St-Laurent)	91-09-10	91-09-10	91-09-18	?	
VIADUC WELLINGTON (A-15 NORD et SUD) Réfection complète du viaduc Fermeture d'une voie sur 2	91-06-19	91-06-19	91-10-13		

**ANNEXE 8**

**STATISTIQUES DU CENTRE DE COMMUNICATION**

STATISTIQUES  
DU CENTRE DE COMMUNICATION

1. APPELS TÉLÉPHONIQUES

1.1 Radio (chroniqueurs)

	Appels reçus	Appels logés
- CBF (Radio-Canada)	142	672
- CFGL	81	1 549
- CIEL	64	1 482
- CJAD	88	1 481
- CJMS (CKMF)	66	1 582
- CKAC (radio Cité)	71	626
- CKVL (CKOI)	23	168
- Rick Leckner	4	30
- Autres:	19	550

1.2 Télévision

- CFCF-TV	9	9
- Télé-Métropole (TVA, CFTM)	5	5
- Télévision Quatre Saisons (CFJP)	22	33
- Radio-Canada (français) (CBFT)	70	150
- Radio-Canada (anglais) (CBMT)	2	4
- Autres	-	-

1.3 Presse écrite

- Journal de Montréal	17	23
- Presse (La)	22	30
- The Gazette	18	22
- Autres	32	58

2. AVIS DE TRAVAUX

- Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	22	42
- Autres MTQ	207	266
- Centre Anjou	384	203
- Centre Turcot	120	153
- Coordonnateur Turcot	158	188
- Coordonnateur ville St-Pierre	155	181
- Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain	218	240
- Région 6-3	211	221
- Ville de Montréal	6	12
- Autres	3	5

3. ENTREVUES

Médias

- Presse écrite	51
- Radio	25
- Télévision	30

4. COMMUNIQUÉS

4.1 Telbec

Chantier

Communiqués: 360      Bulletins du RIC: 33

- Autoroute 10	28	50
- Autoroute 15	62	55
- Autoroute 20	38	35
- Autoroute 25	16	27
- Autoroute 40	91	35
- Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain	158	65
- Echangeur Anjou	16	17
- Echangeur Turcot	138	33
- Echangeur ville Saint-Pierre	190	31
- Pont Benjamin-Moreau	18	12
- Pont Charles-de-Gaulle	3	3
- Pont de l'île aux-Tourtes	26	8
- Pont Victoria	11	8
- Ponts Galipeault-Taschereau	13	35
- Pont Médéric-Martin	22	33
- Région 6-3	166	79
- Régions 6-2, 6-4, 6-5	186	98
- Autres régions	14	12

4.2 Tableau des avis de travaux (chroniqueurs)

927

5. TÉLÉCOPIEUR

Pages reçues	Pages envoyées
476	3 568

6. COMMENTAIRES, SUGGESTIONS, PLAINTES

75

NOTE: Statistiques du 15 juillet au 15 novembre, sauf pour les communiqués et le bulletin du Réseau d'information en circulation qui sont du 1er avril au 15 novembre.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 122 038